

COMMUNE DE BON-ENCENTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 à 18 h

PROCES VERBAL

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le 8 OCTOBRE à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCENTRE légalement convoqué le 2 octobre 2025, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Etaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, M. BIELLE-BIARREY Laurent, M. ROULET Pascal, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, M. JEANNE Vincent, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. BRUGIDOU David, M. SCHEIFF Yanik.

Excusés :

Mme VILLA Pierrette pouvoir à M. ROULET Pascal.
Mme TABANON Chantal pouvoir à M. BIELLE-BIARREY Laurent.
M. GABEN Stéphane pouvoir à Mme LAMY Laurence.
M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine.

Absents :

M. VIDAL Jean-Christophe.
Mme COTTET Aurélie.
M. GEORGES Raymond.
M. MONTROY Alain.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 18 h 08.

Madame Le Maire : Bonsoir à tous, Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues ! pour le moment nous avons quelques pouvoirs : Pierrette VILLA à Pascal ROULET ; Chantal TABANON à Laurent BIELLE-BIARREY ; Stéphane GABEN à moi-même et Philippe BRUNOT à Martine DERHOURHI. Vincent normalement arrive, il est un petit peu retardé. Pour commencer la séance, il nous faut un secrétaire de séance et ce sera une secrétaire de séance : Laurence DERRAMOND.

Madame Laurence DERRAMOND a été désignée secrétaire de séance.

Madame Le Maire : En préambule, nous avons l'examen des décisions du Maire prises en application de la délégation reçue par le Conseil Municipal.

Avant cela, on va faire un point informel pour vous présenter nos nouveaux collaborateurs, Sandrine tu veux les présenter ?

Sandrine CURIE : bonsoir à tous ! je vais les laisser se présenter, on a quand même le plaisir d'accueillir deux nouvelles collègues, l'une au pôle de Marina : communication, animations

municipales et culturelles Magalie et une au service technique responsable de la voirie et de la propreté urbaine Silvia. Je vais maintenant les laisser se présenter plus précisément.

Madame Le Maire : on commence par Magalie.

Bonsoir ! je m'appelle Magalie PICQ, je suis en poste depuis le 1^{er} septembre au pôle communication, culture et animations. Auparavant, j'étais responsable du service communication et animations à la mairie d'Estillac. Donc, je suis en charge de la communication, de la culture, des animations municipales et plus spécifiquement des animations culturelles. Deux demi-journées par semaine, je suis en renfort à la médiathèque. Voilà !

Madame Le Maire : bienvenue !

Magalie PICQ : merci c'est gentil.

Madame Le Maire : et Silvia !

Bonsoir ! moi je suis Silvia PICO-PAREDES, responsable de voirie et propreté urbaine au sein du service technique et je viens de la communauté des communes des 2 rives à Valence d'Agen. Pendant douze ans, j'ai exercé sur le poste de technicien de voirie.

Madame Le Maire : nous sommes très heureux de vous accueillir toutes les deux dans la collectivité, je vois que vos responsables de pôle sont là pour vous soutenir, c'est très bien ! merci beaucoup ! allez on va pouvoir commencer les décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par l'assemblée. La première décision, c'est un avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement du site de Saint Ferréol terrassements – VRD.

Décision 2025-15 : Avenant n°1 au marché de travaux pour l'aménagement du site de St-Ferréol - Lot 1 : terrassements -VRD
--

Madame le Maire de la commune de Bon Rencontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

VU la modification du projet de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire présenté par l'entreprise titulaire du lot 1 ;

CONSIDERANT que le marché doit faire l'objet de prestations en plus-value pour ce lot, suite à la nécessité d'améliorer la portance des sols par un traitement à la chaux et assurer une mise en œuvre optimale des bétons drainants ;

DECIDE

Article 1

De valider et de signer l'avenant n°1 au marché (25T-02P), notifié le 10 avril 2025, avec l'entreprise GELADE, pour un montant en plus-value de 11 048.00 € H.T, soit 13 257.60 € TTC, représentant un écart de 11.27%.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : il s'agit de la réalisation de l'aire multi-sports qui est derrière l'école de Saint Ferréol. Donc cet avenant tu veux en parler Christian ?

Christian AMELING : oui, bien sûr, je veux bien en parler. Cet avenant consiste, lorsque la société a fait la chappe qui a reçu le city park, elle s'est fendue. Pourquoi elle s'est fendue ? parce qu'ils avaient omis ou ils avaient essayé de faire quelque chose. Ils avaient omis de faire un système qui consiste à mettre de la chaux à l'intérieur sur 50 à 60 centimètres de profondeur de façon à avoir un sol drainant. Ils pensaient que ça allait pouvoir se faire sans cette opération mais ça ne pouvait pas se faire donc ils ont tout cassé à leur frais et ils ont fait l'apport de chaux pour avoir le sol drainant. Voilà !

Madame Le Maire : merci ! oui !

Inaudible sans micro

Pascal ROULET : le mien, il marche !

Madame Le Maire : c'est souvent que ça ne marche pas ! de mémoire on a 100 000 euros de subvention FST sur cette aire multi-sport. Philippe !

Philippe MOINEAU : sur les aires multi-sport, il y a effectivement du FST qui est appelé et une demande de subvention qui va être formulée auprès de l'Agglomération d'Agen à la fois pour ce site et aussi pour l'autre dans le cadre de la cohésion sociale.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : oui ! dans la mesure où à chaque fois on efface tous les éléments qui portent atteinte au secret commercial des entreprises dans chaque document transmissible. Martine !

Martine DERHOURHI : excusez-moi ! les demandes de subvention sont faites après coup ? après la réalisation des travaux ?

Madame Le Maire : ah non ! ça ce n'est pas au titre de l'aire multi-sports, c'est au titre des aménagements paysagers qui auront lieu à côté. On a l'aire multi-sports qui se situe en bas de l'ancien terrain de Monsieur Paupiné et on va aménager, arborer bien sûr mais cet été il n'était pas possible de le faire, ce n'était pas la bonne saison pour le faire.

Philippe MOINEAU : le coût direct des aires multi-sports n'est pas directement éligible, ce sont les aménagements qui sont autour, les arbres, les terrassements, les bancs, les tables de pique-nique, les choses comme ça qui eux le sont.

Yanik SCHEIFF : Christian ! je peux ! tu dis que c'est à leur frais, ils ont réparé la chappe, j'ai vu ils ont fendu et ils ont remis. Mais les 11 000 euros ? pourquoi ? ça fait 11 % du budget global, c'est énorme ! tu es d'accord avec moi ?

Christian AMELING : s'ils avaient fait les sondages comme il le faut avant et qu'il se seraient rendus compte du truc, de toute façon il aurait fallu faire cette opération donc on l'aurait payée !

Madame Le Maire : ils en ont eu pour beaucoup plus cher que ça. C'est une solution technique qui a été trouvée pour sécuriser justement.

Yanik SCHEIFF : là, ils ont pris les choses à l'envers, d'habitude on fait l'étude de sols, on regarde si c'est drainant ou pas et en fonction de ça on fait les travaux.

Madame Le Maire : il y a un echo dans un micro !

Yanik SCHEIFF : il y a un micro ouvert ! donc, je me posais la question comment ça se fait qu'on va remettre 11 000 euros alors que si l'étude avait été faite, alors peut-être que ça aurait changé quelque chose ou pas, je ne sais pas mais c'est bizarre !

Christian AMELING : on aurait payé de toute façon la même somme et peut-être même plus !

Madame Le Maire : en tout cas, les travaux entrepris par l'entreprise s'élèvent à beaucoup plus que ces 11 000 euros. La reprise par l'entreprise est beaucoup plus importante. Oui ! Pascal !

Pascal RAYSSAC : évidemment je m'étais posé un petit peu la même question. Je suis très surpris par rapport à l'entreprise Gelade, je me suis noté sur mes notes quel amateurisme ! parce que Gelade, ce n'est pas le petit terrassier du coin ! en revanche, j'entends ce que vous nous expliquez, je ne suis pas très convaincu, il faut repayer 13 000 euros mais en revanche quelle garantie là-dessus ? puisqu'ils ont fait une combinaison un petit peu... ils ont fait comme ils ont pu. Ils ont essayé de rattraper la casse avec les moyens du bord. On ne repart pas avec un terrassement en profondeur ! donc est-ce qu'on a une garantie là-dessus ? concrètement si ça se fend dans six mois ?

Madame Le Maire : bien sûr !

Jacqueline ANNETTE-OGIER : il y a une garantie décennale.

Christian AMELING : bien sûr ! pas de souci !

Madame Le Maire : deuxième décision, elle date du 29 juillet, c'est un avenant au marché de travaux de réaménagement du parking qui est derrière la mairie.

Décision 2025-16 : Avenant n°1 au marché de travaux de réaménagement du parking square Georges Brassens
--

Madame le Maire de la commune de Bon Encontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

VU la modification du projet de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire présenté par l'entreprise titulaire du marché ;

CONSIDERANT que le marché doit faire l'objet de prestations en plus-value, suite à la nécessité d'améliorer la portance de certaines zones et la réalisation de futures bornes foraines (tranchées + fourreaux) ;

DECIDE

Article 1

De valider et de signer l'avenant n°1 au marché (25T-06P), notifié le 29 avril 2025, avec l'entreprise COLAS FRANCE, pour un montant en plus-value de 5 118.28 € H.T, soit 6 141.94 € TTC, représentant un écart de 1.93%.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : c'est une plus-value de 5 000 euros HT pour la création de tranchées et la pose de fourreaux pour prévoir la réalisation de futures bornes foraines, pour les fois où le marché est déplacé sur le parking derrière la mairie et afin d'améliorer aussi la portance de la zone qui est devant la maison des jeunes.

Christian AMELING : le renforcement de la structure.

Madame Le Maire : c'est un avenant de 1,93 %. Patrick !

Patrick COUDERC : j'avais demandé l'analyse des offres, je l'ai bien reçue. Par contre, moi je voulais savoir s'il y a des subventions sur ce chantier, du parking de la mairie ? et si je peux avoir le niveau de subvention et quelles subventions on a eu ?

Madame Le Maire : on a reçu une notification aujourd'hui de la subvention à hauteur de près de 55 000 euros au titre du fonds vert de l'agence de l'eau renaturation. Oui !

Yanik SCHEIFF : je me pose juste une question, pourquoi on ne l'a pas prévu au moment des travaux les bornes ? vous vous en êtes aperçus après qu'il fallait des bornes pour les forains ?

Christian AMELING : non ! on ne s'en est pas aperçu après !

Yanik SCHEIFF : et alors pourquoi ça n'a pas été fait au même moment ?

Christian AMELING : parce qu'on s'est aperçu après que ce n'avait pas été fait ! on l'avait demandé donc on l'a fait.

Inaudible sans micro

Christian AMELING : non ! on n'a pas repayé ! arrête de dire qu'on repaye !

Madame Le Maire : on ne repaye pas non !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : ce n'était pas dans le cahier des charges initial !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : si mais ce n'était pas dans le cahier des charges initial !

Christian AMELING : c'est après qu'on s'est aperçu que cela n'y était pas. Dans le cahier des charges initial, si tu veux, on ne s'est pas aperçu et c'est après qu'on s'est aperçu qu'il fallait le mettre ! donc ça a rajouté ça !

Madame Le Maire : ça sera utile quand on déplace le marché derrière la mairie, il faut faire des branchements propres et profiter d'avoir des travaux pour le faire.

Yanik SCHEIFF : Laurence, je ne doute pas de l'utilité des bornes, ça je te garantis, au contraire même il en fallait c'est sur si on veut décaler je suis tout à fait d'accord avec toi ! par contre, je trouve ça quand même c'est fort ! franchement je trouve ça ...

Christian AMELING : sur tous les chantiers qu'on a faits cette année et les années précédentes, ça n'arrive pas si souvent que ça, qu'on ait des avenants de ce genre-là, de temps en temps ça arrive. Tu as vu quand on était fait les travaux, on a forcé un maximum, moi j'y étais tous les jours en juillet et août ! on a forcé un maximum pour que le parking soit ouvert le jour de la rentrée. Et le parking le jour de la rentrée, là j'y étais aussi, il a été ouvert et les voitures ont pu s'y garer. Donc, ça peut excuser, aussi, peut-être de temps en temps de faire des oublis sur quelques trucs.

Madame Le Maire : Pascal !

Pascal RAYSSAC : au-delà de cet avenant supplémentaire, une question un peu plus technique ! ce qui veut dire si je comprends bien que le parking étant fini, on va réouvrir des tranchées pour passer les fourreaux ?

Madame le Maire : c'est fait, la décision date de juillet.

Christian AMELING : ne t'inquiète pas Pascal ! ils y sont tout est fait !

Madame Le Maire : c'est fait. Ça a été fait dans le cadre des travaux, on profite des travaux !

Pascal RAYSSAC : merci pour cette réponse. Au-delà de l'histoire des avenants, moi ce que je tiens à dire puisque cela m'est revenu à plusieurs fois, je pense qu'il faut le dire. J'ai moi-même emprunté ce parking, clairement ça ne fonctionne pas, à part de voir et je fais un clin d'œil à Laurence, de pouvoir rentrer avec une twingo. Le reste ! j'ai vu que les bordures sont pleines de traces de pneus, l'entrée et la sortie c'est juste loupé ! je vous le dis comme je le pense ! Alors j'ai essayé à plusieurs reprises, avec deux véhicules différents, je ne peux pas croire que vous n'avez pas eu des retours. Moi, je ne viens jamais là, sur ce parking-là je suis venu le faire spécifiquement pour constater. Je trouve vraiment dommage, c'était sûrement compliqué techniquement. Je ne te dis pas qu'on pouvait faire une autoroute et que l'on pouvait arriver comme cela avec un camion, on est bien d'accord ! mais là ça ne passe pas !

Christian AMELING : alors si tu as du mal à sortir, tu devais avoir du mal à sortir avant parce que la sortie n'a pas bougé ! on est d'accord ! au niveau de l'entrée, on s'est aperçu effectivement pour pouvoir aller sur la partie droite, on a fait refaire l'arrondi de façon à y rentrer. Moi avec ma voiture, tu la connais, j'y passe facilement et je sors aussi facilement. Evidemment, il ne faut pas rouler à 30 à l'heure, il faut rouler à 15 à l'heure, on est bien d'accord. Et puis les retours que nous avons, moi personnellement j'ai quand même pas mal de retour par l'intermédiaire de la police municipale qui est là-bas tous les matins, tu le sais ! les parents ils sont quand même dans l'ensemble, ils trouvent que c'est mieux qu'avant !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : tu as une entrée double Pascal !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : tout le monde n'est pas un bon conducteur !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : Pascal la prochaine fois tu vas tout droit !

Pascal RAYSSAC : merci pour ces réponses techniques !

Madame le Maire : la décision suivante a été prise le 11 août, c'est l'attribution d'un marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un local de stockage pour le service des sports et qui va prolonger la terrasse de la tribune de rugby.

Décision 2025-17 : Marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un local de stockage et d'une terrasse pour le service des sports.

Madame le Maire de la commune de Bon Rencontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

CONSIDERANT la nécessité de mandater une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de travaux de création d'un local de stockage des engins et matériels utilisés par le service des sports et d'une terrasse attenante à la tribune existante ;

VU la consultation lancée en date du 30 juin 2025 et les quatre (4) offres reçues dans ce cadre ;

DECIDE

Article 1

En application de l'article R.2123 du code de la Commande Publique, d'attribuer le marché au cabinet d'architecture ATELIER M ARCHITECTURE- 9 rue Béranger – 47000 AGEN.

Le montant forfaitaire de cette prestation s'élève à 9 975 € H.T, soit 11 970 € TTC, représentant 13.30 % du montant des travaux estimés à 75 000 €H.T.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame le Maire : donc, on a lancé un marché de maîtrise d'œuvre. Vous savez qu'on a vendu le local qu'on avait zone Jean Malèze, local qu'on a vendu pour 80 000 euros, ça y est l'acte final a été signé. Il convient pour notre personnel des sports, on s'y était engagé, à créer un lieu de stockage sur site au complexe sportif. Ce sera beaucoup plus fonctionnel pour eux et ça pourra améliorer en même temps la zone de la tribune, la zone en terrasse de la tribune qui pourra être agrandie.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : alors quand tu es dans la tribune la partie droite, la partie sud, si tu veux le décrire Laurent !

Laurent BIELLE-BIARREY : côté base-ball.

Yanik SCHEIFF : une chose qui me choque ce sont les 13,30 %, en général quand on fait un marché à maîtrise d'œuvre, c'est entre 8 et 12 %, 13 % c'est énorme ! je ne sais pas qui a négocié mais franchement en fait normalement c'est hors cadre. Voilà c'est entre 8 et 12 %, je vous le dis !

Laurent BIELLE-BIARREY : c'était !

Yanik SCHEIFF : non à l'heure actuelle ! j'ai encore fait un devis pour un bâtiment c'est entre 8 et 12 %.

Madame Le Maire : tout dépend du montant Yanik ! tout dépend du montant des travaux !

Inaudible sans micro

Yanik SCHEIFF : tu connais mon métier, c'est pour une collectivité ! je peux te dire, c'est même pour l'académie, donc ! j'ai vu passé deux devis et je te dis parce qu'on veut faire des travaux à la DSDEN, je te dis que 13,3 % c'est beaucoup !

Madame Le Maire : effectivement mais c'est en corrélation avec le montant des travaux, l'estimation des travaux qui est à moins de 100 000 euros, plus le local est petit, plus le maître d'œuvre appliquera un taux de rémunération élevé.

Yanik SCHEIFF : ça se négocie Laurence ! tu le sais bien ! on est d'accord !

Madame Le Maire : ça a été négocié ! on a eu quatre offres.

Pascal RAYSSAC : pardon Laurence ! si tu m'autorises, je voudrais rajouter tu as raison plus le chantier est gros et moi je rajouterai plus la collectivité est grosse et plus ils nous pompent.

Madame Le Maire : en tout cas, je vous assure qu'on a pris le mieux disant.

Pascal RAYSSAC : par contre Laurence une petite question technique ou Christian ou Philippe ! du coup quand on se paye un Cabinet qui va faire l'étude à ce prix-là, on est d'accord que l'on est par contre assuré de ne pas avoir de plus-value, d'avenant !

Madame Le Maire : ah non pas du tout ! parce que si tu veux tu as la maîtrise d'œuvre qui fixe un taux de rémunération et qui sera définitif à la remise de l'APD. S'il y a un aléa après sur le chantier ça n'exclut pas des travaux en plus-value ou en moins-value. La rémunération du maître d'œuvre sera fixe mais il peut y avoir des travaux supplémentaires.

Pascal RAYSSAC : j'entends ce que tu me dis mais on est tous d'accord, je pense qu'aucun particulier ne pourrait se permettre ce genre d'écart, c'est de la folie. Tu fais faire un devis et tu prends un maître d'œuvre pour faire une piscine on t'annonce 20 000 euros et tu te retrouves avec 13 000 euros à payer parce que le mec il a oublié la chaux, il a oublié s'il a oublié ça, c'est une catastrophe ! ce n'est pas de ta faute Laurence !

Madame Le Maire : là c'est une petite opération, je ne préjuge pas qu'il y aura une plus-value sur cette opération ! oui !

Laurence DERRAMOND : moi, j'ai une question plus pratique. Etant donné qu'il va y avoir un local de stockage au fond, est-ce que ça va libérer le premier local qu'il y a à côté des toilettes ici à l'entrée pour pouvoir, vous avez dû avoir des propositions, pour pouvoir faire des vestiaires supplémentaires ?

Laurent BIELLE-BIARREY : potentiellement oui !

Laurence DERRAMOND : très bien merci !

Madame Le Maire : d'où l'utilité de créer ce local ! essayez vraiment de parler dans les micros car on a trop souvent de paroles inaudibles ! marché de travaux de reprise des eaux pluviales et renforcement de la voirie côte du Fromage.

Décision 2025-18 : Marché de travaux de reprise des eaux pluviales et renforcement de la voirie Côte du Fromage.

Madame le Maire de la commune de Bon Rencontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

CONSIDERANT la nécessité de reprendre le réseau des Eaux Pluviales et de renforcer la voirie de la Côte du Fromage ;

VU la consultation lancée en date du 26 juin 2025 et les trois (3) offres reçues dans ce cadre ;

DECIDE

Article 1

En application de l'article R.2123 du code de la Commande Publique, d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS France – Varennes- CS 10083 – 47240 Bon-Encontre.

Le montant des travaux s'élève à 484 756.96 € H.T, soit 581 708.35 € TTC.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : ça a été signé le 11 août 2025, nous avons reçu trois offres. Là, c'est une opération qui se passe sous mandat de maîtrise d'ouvrage où la commune exerce la maîtrise d'ouvrage pour le compte de l'Agglomération, c'est la partie eaux pluviales. Oui Patrick !

Patrick COUDERC : sur ce chantier-là, j'avais aussi demandé l'analyse des offres, donc si je peux les avoir ce serait bien ! juste dans ce qui est marqué, il y a indiqué qu'il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil Municipal.

Madame Le Maire : oui, c'est ce que nous sommes entrain de faire.

Patrick COUDERC : ah d'accord ! je croyais que c'était le prochain.

Madame Le Maire : quand la décision est prise, en août, on s'engage à en rendre compte au Conseil Municipal qui suit.

Patrick COUDERC : ok, c'est bon !

Madame Le Maire : oui !

Yanik SCHEIFF : Laurence une précision ! on est bien d'accord que c'est une compétence Agglo

Madame Le Maire : oui c'est pour cela qu'il y a un transfert de la maîtrise d'ouvrage.

Yanik SCHEIFF : il y a transfert du coup par rapport aux 500 000 euros, l'Agglo elle intervient à quelle hauteur ?

Madame Le Maire : ils nous rembourseront au centime près, toutes les sommes que l'on va dépenser.

Yanik SCHEIFF : les 500 000 euros seront remboursés par l'Agglo, on est d'accord ? c'est bien ça ? c'est bien ce que j'ai compris ? d'accord !

Madame Le Maire : oui !

Pascal RAYSSAC : j'ai une petite question Laurence plus personnelle, plutôt pour essayer de comprendre. A l'époque, alors je n'ai plus les dates en tête, nous avons voté pour créer une commission avec quelques personnes qui y siègeraient dedans pour l'ouverture des plis. J'en faisais partie, je sais et du coup je me posais la question ces derniers temps comment se fait -il que nous ne soyons pas à l'ouverture des plis pour de telles sommes ? il y a sûrement, j'imagine,

un seuil, un plafond ! je n'en sais rien ! 580 000 euros je me dis on n'a pas été invité à l'ouverture des plis, est-ce que c'est normal ?

Madame Le Maire : oui c'est normal ! c'est la commission d'appel d'offres, la commission d'appel d'offres est régie par les seuils des marchés publics, les seuils des marchés européens, pour les travaux c'est 5 000 000 millions d'euros. Du coup, c'est une commission ad hoc, on peut franchement créer une commission ad hoc développée. En tout cas, la commission d'appel d'offres officielle n'est réunie que pour les marchés qui atteignent un seuil européen. On passe à la décision suivante.

Décision 2025-19 : Marché de travaux de réaménagement de la route de Ste-Radegonde.

Madame le Maire de la commune de Bon Encontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

CONSIDERANT la nécessité de réaménager la route de Sainte-Radegonde depuis l'avenue Anatole France au lieu-dit Sénit ;

VU la consultation lancée en date du 26 juin 2025 et les trois (3) offres reçues dans ce cadre ;

DECIDE

Article 1

En application de l'article R.2123 du code de la Commande Publique, d'attribuer le marché à l'entreprise COLAS France – Varennes- CS 10083 – 47240 Bon-Encontre.

Le montant total des travaux s'élève à 1 088 383.96 € H.T, soit 1 306 060.75 € TTC,

Décomposé comme suit :

- Tranche ferme : 368 762.84 € H.T, soit 442 515.41 € TTC ;
- Tranche optionnelle 1 : 628 225.16 € H.T, soit 753 870.19 € TTC ;
- Tranche optionnelle 2 : 91 395.96 € H.T, soit 109 675.15 € TTC ;

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : il s'agit d'une décision prise le 12 août pour un marché de réaménagement de la route de Sainte Radegonde. C'est l'entreprise Colas qui a obtenu le marché, c'est un montant à tranches, pour un montant total 1 088 000 euros H.T sachant que c'est une opération pluriannuelle et que pour cette année, il n'y aura que la tranche ferme de réalisée pour un montant de 368 762 euros et la tranche optionnelle 2. Patrick !

Patrick COUDERC : toujours pareil, j'avais demandé l'analyse des offres, je ne l'ai pas eue donc si je peux l'avoir ce serait bien et puis deuxièmement ça me surprend un petit peu, je trouve souvent l'entreprise COLAS qui a le marché donc je me demande si on a un partenariat avec eux ou comment ça se passe ?

Madame Le Maire : bien sûr que non ! c'est l'entreprise locale entre guillemets qui émet les offres les mieux disantes pour le secteur où elle est en général. En tout cas, il y a une analyse des offres sur des critères prédéfinis avant, très stricts, il n'y a pas de souci. Par contre, je ne me souviens pas que tu es demandé le rapport d'analyse des offres, tu as demandé les offres ! et tu as demandé tous les devis ! non ! ce n'est pas pour ça ?

Patrick COUDERC : les devis, tu m'as répondu, j'ai eu des devis quand j'étais dans la majorité. Maintenant que je suis dans l'opposition je ne peux plus les avoir mais ça c'est la règle, il n'y a pas de souci ! par contre les analyses des offres j'ai envoyé plusieurs mails, je crois que j'en suis au troisième et je n'ai pas reçu l'analyse des offres.

Madame Le Maire : d'accord ! il n'y a pas de souci puisque c'est une analyse des offres qui a été faite par le maître d'œuvre en plus !

Patrick COUDERC : ça c'est consultable !

Madame Le Maire : oui ! il faut occulter quelques éléments autrement il n'y a pas de souci

Patrick COUDERC : sur l'analyse des offres non !

Madame Le Maire : si ! oui !

Yanik SCHEIFF : après juste Laurence, c'est juste pour avoir parce qu'en fait on fait les travaux devant chez moi donc j'ai bien vu, mais c'est quoi la tranche ferme et la tranche optionnelle ? où il s'arrête pour la première tranche et qu'est-ce qu'ils vont faire ?

Madame Le Maire : ça on l'a dit lors des réunions publiques, sur le plan il était mentionné exactement où s'arrêtait la tranche. Oui vas-y Christian !

Christian AMELING : la première tranche ferme, elle va du rond-point de Clémenceau jusqu'à la côte du Fromage, ça c'est la tranche ferme d'accord ! c'est là où ils sont entrain en ce moment. Ensuite, la tranche optionnelle 2 va de Imbertis jusqu'à 600 mètres on s'est arrêté à peu près où il y a la chicane et là c'est juste une grave émulsion dessus de façon à ce que ce soit mieux parce que c'était vraiment très dégradé et les travaux comme en bas n'auront lieu que l'année prochaine ou l'année d'après. En attendant, on a jugé bon pour les riverains, pour tout ce qui sont là, de faire quelque chose comme ça. Ça c'est la tranche optionnelle 2 et la tranche optionnelle 1, pourquoi est-elle optionnelle ? parce qu'on attend que l'Agglo nous donne le feu vert pour la faire, elle partira donc de l'endroit où on s'est arrêté de la côte du Fromage et ira jusqu'à peu près Imbertis.

Madame le Maire : bonsoir Vincent !

Yanik SCHEIFF : j'ai vu que ça a été refait devant chez moi, c'est pour cela que je sais de quoi tu parles ! il est prévu après dans la tranche optionnelle de refaire complètement, ce n'est pas un enrobé qui sera prévu derrière ou quoi que ce soit, c'est juste, ça va rester ?

Christian AMELING : non ! après il va y avoir des travaux au niveau du pluvial, il va falloir recreuser, bien entendu et il y aura comme ça sera en bas, tout sera refait comme il faut. Là, on a mis 90 000 euros, histoire d'arranger parce que franchement c'était dans un état épouvantable.

Madame Le Maire : et comme on n'a pas l'assurance ferme que les travaux se réaliseront vraiment dans deux ans, on n'allait pas attendre pour faire une réfection. La décision suivante c'est un avenant au marché de travaux pour la création de l'aire multi sports et basket 3x3 à l'éco quartier de Saint Ferréol.

Décision 2025-20 : Avenant n°1 au marché de travaux pour la création d'un city parc avec terrain multi sports et basket 3x3 – LOT 2

Madame le Maire de la commune de Bon Rencontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

VU la modification du projet de Décomposition du Prix Global et Forfaitaire présenté par l'entreprise titulaire du lot 2 ;

CONSIDERANT que le marché doit faire l'objet de prestations en plus-value pour ce lot, suite à la nécessité de poser une volière pour éviter de l'envoi répétitif de ballons dans le jardin des riverains ;

DECIDE

Article 1

De valider et de signer l'avenant n°1 au marché (25T-03P), notifié le 30 avril 2025, avec l'entreprise SAE TENNIS AQUITAINE, pour un montant en plus-value de 9 700.00 € H.T, soit 11 640.00 € TTC, représentant un écart de 24.744%.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : donc là, c'est un avenant important, je vous le concède d'un montant de 9 700 euros HT. A l'usage, on s'est aperçu que les jeunes, d'une force qui les caractérise, envoyaient régulièrement le ballon chez les riverains. Pour ne pas nuire à la tranquillité de ces riverains, on a jugé bon de faire installer une volière au-dessus du city, comme cela le ballon ne partira pas chez les riverains. Ça c'est une plus-value oui ! la décision suivante est un marché de maîtrise d'œuvre, la décision a été signée le 20 août, il s'agit des travaux de réseaux d'eaux pluviales rue Chantilly et côte du Fromage.

Décision 2025-21 : Marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales rue Chantilly et côte du Fromage

Madame le Maire de la commune de Bon Encontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

VU le marché de moé attribué à Pir² infra en date du 9 juillet 2024 par décision de Mme le Maire pour la réalisation de travaux de voirie communales dont la rue de Chantilly et la côte du Fromage, VU la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Agglomération d'Agen pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales par la commune pour la côte du Fromage en date du 15 juillet 2025 ;

VU la convention de Maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Agglomération d'Agen pour la réalisation des travaux sur les réseaux d'eaux pluviales par la commune pour la rue Chantilly en date du 10 janvier 2025 ;

VU l'article R 2122-8 du Code la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité de contractualiser une mission de maîtrise d'œuvre pour le suivi et la réalisation de ces travaux sur les réseaux d'eaux pluviales Côte du Fromage et rue Chantilly ;

DECIDE

Article 1

D'attribuer un marché, sans publicité ni mise en concurrence préalable, de maitrise d'œuvre au cabinet Pir² infra – 51 bis rue de Sevin – 47000 AGEN. Le montant forfaitaire de cette prestation s'élève à 25 305.18 € H.T, soit 6% du montant des travaux estimés à 421 753.10 € H.T, réparti comme suit :

- Rue Chantilly : 5 403.37 € H.T, soit : 6 484.04 € TTC
- Côte du Fromage : 19 901.81 € H.T, soit 23 882.17 € TTC

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : donc là, c'est un marché de maitrise d'œuvre qui a attribué au Cabinet Pir² en août pour un montant de 25 300 euros HT pour la cote du Fromage et la rue Chantilly. Là c'est le pluvial et on sera remboursé effectivement par l'Agglomération à l'euro près. La décision suivante est un avenant de rémunération définitive au marché de maitrise d'œuvre pour des travaux de réfection de voirie.

Décision 2025-22 : Avenant de rémunération définitive au marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réfection de voirie

Madame le Maire de la commune de Bon Encontre,

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 5 décembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande Publique ;

VU le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 fixant les règles générales de la passation et d'exécution des marchés publics et contrats de concession ;

VU la délibération en date du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargée, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 du C.G.C.T;

VU l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre par décision en date du 9 juillet 2024 à Pir² infra pour la réalisation de travaux de diverses voiries sur la commune pour un montant HT de 21 000 €, soit 25 200 € TTC représentant 6% de 350 000 € HT ;

VU l'article 4 du contrat de maîtrise d'œuvre ;

VU l'article R2194-1 du code la commande publique ;

CONSIDERANT la nécessité de réaliser la réfection en enrobé de la Côte du fromage concomitamment à l'aménagement de la Route de Sainte-Radegonde ;

CONSIDERANT le cout prévisionnel définitif des travaux dont le montant est porté à 420 488.00 € HT, soit 504 585.60 € TTC ;

DECIDE

Article 1

De valiser et signer l'avenant de rémunération définitive présenté par le cabinet Pir² infra – 51 bis rue de Sevin – 47000 AGEN.

Le nouveau montant de cette prestation s'élève à 25 229.28 € H.T, soit 30 275.14 € TTC, représentant 6% du nouveau montant des travaux estimés à 420 488.00 € H.T.

Article 2

En application de l'article L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil municipal.

Article 3

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait sera affiché en mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Madame Le Maire : alors là, ce sont tous les travaux de voirie qu'on avait prévu dans le cadre d'un marché à bons de commandes or il avait été prévu de faire la cote du Fromage en bicouche et on a préféré modifier cette solution technique pour le faire en enrobé, ce qui nous fait une plus-value dont bénéficie effectivement le maitre d'œuvre qui s'occupe de ce chantier. Oui !

Pascal RAYSSAC : excuse-moi, c'est plus fort que moi ! donc on passe du bicouche en enrobé, jusque-là très bien à mon avis pour la cote du Fromage donc on augmente la note finale et du coup le pourcentage fait que ...

Madame Le Maire : oui ! c'est le principe de la rémunération en pourcentage. Patrick !

Patrick COUDERC : ce que je ne comprends pas c'est qu'on a pris un maitre d'œuvre sur ce chantier là

Madame Le Maire : sur la réfection de la côte du Fromage ?

Patrick COUDERC : oui ! il y a un maitre d'œuvre ?

Madame Le Maire : oui !

Patrick COUDERC : il ne nous a pas conseillé de mettre un enrobé d'entrée ?

Madame Le Maire : ah non ! ça c'est une solution technique choisie par le maitre d'ouvrage !

Patrick COUDERC : ok ! vu la pente je pense que l'enrobé, pour moi, c'est une évidence quoi !

Christian AMELING : c'est pour cela qu'on l'a demandé.

Patrick COUDERC : et c'est pour ça qu'il y a une plus-value ! je ne comprends pas que ça n'y soit pas d'entrée ! c'est tout !

Madame Le Maire : c'est un choix puisqu'on a d'autres routes de campagne qui ne sont pas en enrobé avec une forte déclivité aussi ! oui !

Philippe MOINEAU : même si effectivement ça avait été un choix d'entrée le résultat aurait été le même au plan financier.

Madame Le Maire : oui c'est transparent !

Patrick COUDERC : on ne l'a pas prévu au budget ! puisque cela arrive maintenant !

Madame Le Maire : on commence la séance avec une délibération de retrait d'une délibération que l'on avait prise en juillet 2025 relative à la délégation du service public des fourrières automobiles. Christian va nous la rapporter !

2025.42 OBJET : Délibération portant retrait de la délibération n° 2025-32 du 9 juillet 2025 relative à la délégation du service public des fourrières automobiles.

Rapporteur : Christian AMELING

1- Exposé des motifs :

La commune a adopté par délibération n° 2025.32 en date du 9 juillet 2025 une décision portant passation d'une délégation de service public pour la mise en fourrière des véhicules. L'entreprise désignée pour assurer la gestion de la fourrière ne dispose de l'agrément requis pour exercer cette activité que jusqu'au 31 décembre de cette année. Il convient de retirer la délibération. La nouvelle délégation de service public ne sera engagée qu'en 2026. Dans l'attente, chaque mise en fourrière de véhicule sera réalisée par un prestataire agréé après mise en concurrence. La procédure de passation devra respecter les règles relatives à la publicité et à la mise en concurrence requises dans le cadre d'une telle délégation.

2- Considérants et références juridiques :

Vu l'article L.1411-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu les articles L. 2111-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L. 325-1 et suivants du Code de la voirie routière, l'activité de mise en fourrière de véhicules doit être exercée par un exploitant titulaire d'un agrément préfectoral.

Considérant cet exposé, pour garantir la légalité, la sécurité juridique, et permettre la mise en place d'une procédure conforme, il vous est proposé de :

- Retirer la délibération n° 2025-32 du 9 juillet 2025 portant passation d'une délégation de service public pour la mise en fourrière de véhicules,
- Mandater madame le Maire pour engager une nouvelle procédure conforme et sécurisée juridiquement à compter de 2026.

Christian AMELING : La nouvelle délégation de service public ne sera engagée qu'en 2026. Dans l'attente de cette délégation, il va falloir, à chaque fois que l'on a une mise en fourrière, il faudra faire appel à la concurrence. En sachant, que sur le département, il n'y en a pas beaucoup de fourrière et qu'il n'y en a qu'une qui jusqu'à présent était agréée et c'est celle bien entendu qu'on utilisait. Ce qu'il faut savoir, c'est qu'il y a à peu près cinq à six mises en fourrière par la police municipale à peu près par an, en moyenne. Certaines mises en fourrière sont, bien entendu, payées après par le propriétaire de la voiture et qu'il y a certaines mises en fourrière qui ne sont pas payées, là c'est la commune qui doit payer, c'est la Loi et ça nous coûte 189 euros. On n'en a pas beaucoup sur cinq ou six, il y en a toujours une, ça peut arriver. Ce sont souvent des voitures qui ont été abandonnées par des personnes qui sont décédées et ce sont des voitures qui sont en très mauvais état et ça ne rentre pas dans la succession. Voilà, je vous demande donc considérant cet exposé, pour garantir la légalité et permettre la mise en place d'une procédure conforme, il vous est proposé de retirer la délibération n° 2025-32 du 9 juillet 2025 et de mandater Madame le Maire pour engager une nouvelle procédure conforme et sécurisée juridiquement à compter de 2026.

Madame Le Maire : merci Christian ! oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : oui alors Christian ! c'est à toi que je m'adresse, tu maîtrises le sujet ! moi ce que je ne comprends pas dans cette histoire, là rien d'important pour le coup ! comment on peut imaginer une seule seconde que le groupe Alliance ne soit pas reconduit en janvier ? c'est leur cœur de métier, ils ne font que ça et c'est une évidence qu'ils vont être reconduits ! on est d'accord ?

Christian AMELING : bien sûr, on est bien d'accord ! c'est la Loi, c'est la Préfecture qui nous fait ...

Madame Le Maire : par contre, je pense qu'on passera par une prestation de service comme cela la durée est beaucoup moindre et ce sera une durée adaptée à la durée de l'agrément. Je mets aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : une présentation du bilan de la Zac éco quartier 2024 va être faite par Hugo Marchesin au préalable de la délibération que nous présentera Pascal Roulet. Hugo vous pouvez y aller !

Hugo MARCHESIN : bonsoir à tous ! je travaille à la SEM 47, je suis chargé d'opérations pour l'aménagement et le suivi opérationnel de la Zac éco quartier de Bon Rencontre à Saint Ferréol. Je vais vous présenter le compte rendu annuel d'activités pour l'année 2024. Un petit rappel par rapport à cette concession d'aménagement, on est sur une concession qui a démarré au 31 juillet

2013 pour les phases I et II d'aménagement sur une durée initiale de 12 ans. Le dossier de réalisation a été validé en septembre 2013 avec un démarrage des travaux à partir de 2015. En 2017, il y a eu un premier avenant apporté à la concession d'aménagement pour voir la rémunération de la SEM 47 dans le but d'accélérer les ventes, les cessions des lots libres de la phase I. En 2021, les travaux d'aménagement de la phase II ont débuté et un second avenant vous avez été proposé pour la prolongation de la concession d'aménagement pour la porter jusqu'à 2033, donc c'était un prolongement de huit ans sur la durée initiale. A l'issue des différentes constructions et de l'achèvement du programme des travaux prévus sur la phase I, avec la validation de la collectivité, nous avons fait une demande de rétrocession des espaces publics de la phase I en septembre 2022, sur ce point-là nous sommes toujours en échanges avec les services de l'Agglomération sur la partie des équipements publics. J'ai eu un retour de leur part le 24 septembre du mois dernier, c'est un travail de longue haleine sur lequel nous avons différentes reprises qui se font au fur et à mesure. Pour rentrer, un peu plus, dans le vif des dépenses réalisées sur 2024, nous sommes sur 363 172 euros de déboursés sur l'année, essentiellement des rebus de travaux qui avaient été engagés sur 2023. Pour mémoire, nous avons réalisé une voirie qui venait liaisonner la route de Darel et nous avons permis l'ouverture à l'urbanisation d'une vingtaine de terrains supplémentaires. Donc, les travaux qui restaient à payer en 2024, concernaient les voiries définitives et les bordures. Également, viennent se rajouter des frais de gestion, d'entretiens des espaces verts, des rebornages de terrains, l'exploitation des ouvrages notamment les postes de relevage présents sur le site et la remise en état de certains équipements pour répondre aux besoins de la rétrocession. Également des frais financiers ont été constatés qui concernent essentiellement les frais de découvert liés à la réalisation de ces travaux et la rémunération de la SEM 47 restant sur ces dépenses-là. Le total des dépenses cumulées depuis le début de la concession est établi à 4 124 908 euros pour un équilibre opérationnel qui avait été établi, pardon il y a une coquille ce n'est pas 2022 au 31 décembre 2023, à 5 083 341 euros. Au niveau des recettes, pour 2024 nous avons enregistré qu'une seule vente de terrain, ça s'explique, c'est lié à l'envolement des frais financiers pour l'obtention des prêts et également aussi à une inflation qui n'a pas fléchi sur cette année donc peu de ventes constatées sur cette année-là. Nous sommes sur des recettes cumulées de 2 370 981 euros HT pour un équilibre établi au 31 décembre 2023 et non 2022 à 5 199 670 euros. Au niveau du financement, vous aviez délibéré pour proroger le remboursement du prêt, donc il n'y a pas de frais constatés par rapport au remboursement des emprunts. Également au niveau de la TVA et des différents fournisseurs, il n'y a rien qui a été constaté sur ces postes-là. Sur 2025, les prévisions de dépenses donc pas de travaux prévus, uniquement des frais liés à l'entretien des espaces publics en vue de la remise en état et également les frais financiers liés au jeu de trésorerie, menés sur cette opération là et enfin la rémunération de la SEM 47 liée à la vente de certains terrains. Au niveau des recettes sur les projections de 2025, à ce jour nous avons deux terrains qui ont été vendus et nous avons cinq réservations dont deux qui ont fait l'objet d'une demande de rendez-vous pour signature d'un acte authentique sur le mois d'octobre et trois autres qui devraient aboutir d'ici la fin de l'année. Nous avons eu un abandon sur cette année, l'an dernier nous avions eu huit abandons de réservation, pour donner un petit peu les perspectives qu'il pouvait y avoir entre 2024 et 2025.

Madame Le Maire : on le voit aussi en urbanisme on a eu beaucoup moins d'actes à délivrer aux usagers en 2024.

Hugo MARCHESIN : sur la slide suivante, vous allez voir les terrains qui restent disponibles, ce sont les terrains qui sont en beige et vous avez les terrains en noir qui font l'objet de réservations. Les deux terrains qui sont au-dessus de l'écriture tranche II seront signés sous quinze jours, également le terrain qui est à l'entrée de l'impasse Anémone sera vendu d'ici la fin du mois, donc nous sommes à trois terrains, voilà sur ces éléments-là. En perspective sur les années à venir, il était prévu de réaliser des travaux d'aménagements sur les futures tranches à partir de 2027 sur lequel on verra l'avancement des ventes des différents terrains avant de déclencher ces travaux-là. Sachant qu'aujourd'hui la priorité c'est sur la phase I qui constitue, l'entrée depuis le secteur de la « ferme aux casiers », la priorité de rétrocessions. Nous avons budgétisé sur des travaux de remise en état par rapport aux différentes bordures qui ont pu être abimées par rapport à la replantation de certaines haies, sur lequel nous sommes également en discussion pour des espaces verts qui avaient été initialement prévus pour pouvoir les rendre franchissables parce qu'on se rend compte qu'à l'usage, on a des personnes qui viennent se garer sur ces espaces-là. Donc, l'idée c'est d'avoir quelque chose qui soit durable et qui reste dans l'esprit qui était de vouloir des espaces verts, un petit peu, tout le long du projet. J'ai fait le tour est-ce que vous avez des questions ?

Madame Le Maire : Yanik !

Yanik SCHEIFF : c'est juste une réflexion ou une question, les terrains étaient passés, si je me souviens bien, de 66 euros HT le m² à 73 euros ? je crois.

Hugo MARCHESIN : oui, on avait fait une modification de prix.

Yanik SCHEIFF : je sais que c'est plus dur d'avoir des prêts mais est-ce qu'on ne vendrait pas plus de terrains s'il y avait, justement, un petit peu moins cher au m² ?

Hugo MARCHESIN : alors aujourd'hui sur la phase II, on est sur des prix publics à 87 euros TTC le m² donc 73 euros HT. Ce sont des prix qui sont pratiqués sur votre commune et sur les communes environnantes. Il y a effectivement un contexte très particulier en ce moment par rapport à l'incertitude et les conditions d'obtention des prêts immobiliers. Pour autant, on se retrouve avec des terrains qui correspondent, au niveau des surfaces, à des prix qui sont accessibles pour du primo accédant pour faire de la construction de maison individuelle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui on se rend compte que les personnes, qui nous réservent des terrains, ont un budget qui est entre 200 et 250 000 euros terrain compris et aménagement autour de la maison compris. Donc, les maisons qui se sont construites, il y a trois ans, étaient aux alentours des 100 à 120 m², aujourd'hui on est plus sur des maisons qui sont plus sur des 80 à 90 m² avec garage. Pour répondre, effectivement le coût du terrain reste une certaine part mais le baisser ne permettra pas forcément de réaliser davantage de ventes, tout simplement parce qu'il y a aussi la problématique de la taille des maisons et de ce que veulent projeter les particuliers sur leur terrain.

Madame Le Maire : d'autres questions ? Pascal !

Pascal RAYSSAC : non pas de question, un petit peu comme Yanik. Depuis le début, ce projet d'éco quartier m'interroge, c'est vrai que j'ai eu tendance là-dessus à avancer et puis à reculer. Je me dis, vous allez me dire que c'est stérile ce que je dis, mais avec du recul je pense que cet éco quartier n'aurait pas dû voir le jour et on le sait, ça été dit à l'étude du SCOT Laurence ! c'est fait,

c'est fait ! par contre là où je m'inquiète et le Monsieur l'a bien expliqué, c'est qu'aujourd'hui on est dans une difficulté pour pouvoir vendre des terrains et je pense que si on fait des projections et au vu de ce que l'on entend tous les jours, à mon avis, il risque de ne pas avoir beaucoup plus de constructions dans les deux ou trois ans à venir. Voilà ce que je voulais dire, c'est juste une réflexion.

Madame Le Maire : moi, je ne partage pas, je pense que ce projet il a aussi une légitimité parce que c'est un quartier qui a une église, qui peut avoir un centre bourg. Je ne partageais pas ce qui a été dit lors des réunions sur le SCOT. Mais, effectivement il faut que la réalisation soit adaptée au besoin et on le voit on avance petit à petit, on freine, on suit l'évolution de la crise immobilière aussi. Voilà, je pense que c'est le mieux pour absorber, effectivement, toutes les constructions nouvelles de freiner et de faire la suite un peu plus tard.

Hugo MARCHESIN : aujourd'hui, le discours que je tiens effectivement, ce n'est pas qu'il faut continuer à faire de la viabilisation, il y a de la réserve foncière sur lequel justement il y a des terrains qui sont ouverts à l'urbanisation. Vous avez expliqué qu'effectivement par rapport aux orientations d'aménagement, il y allait avoir aussi des évolutions par rapport à la constructibilité. Aujourd'hui, vous avez du droit à construire sur ces terrains-là alors il y en a d'autres sur la commune bien sûr mais pour autant on sait qu'il y a de la constructibilité la raréfaction, qu'il y aura par rapport à l'évolution du droit à construire, permettra aussi d'avoir une accélération sur ces terrains-là. Donc, effectivement sur 2024, on constate un trou d'air clairement, on était sur une prévision d'une vente moyenne de cinq terrains, des années ont été à plus de dix, c'est le risque, la SEM 47 en assume toutes les conséquences. Pour autant, le questionnement qui a sur la concession en elle-même, on reste sur un bilan qui reste positif. Effectivement, si dans deux ans on se rend compte qu'on n'est pas dans les objectifs de vente pour atteindre 2033, on regardera s'il y a une évolution à faire au niveau des tarifs, s'il y a peut-être des zones qui sont à supprimer. Comme je l'ai dit on est dans une zone d'aménagement concertée, ce que vous avez en blanc dans le périmètre ce sont des zones qui restent encore à ouvrir à l'urbanisation, c'est encore quarante autres terrains. Donc, ça sera des choses qu'on discutera. En l'état actuel, il n'y a clairement pas péril sur le projet.

Madame Le Maire : d'autant que le quartier va être équipé d'équipements publics qu'il n'avait pas, c'est vrai que le cadre de vie est très agréable. Pascal va nous présenter la délibération à prendre.

2025.43 OBJET : SEM 47 BILAN ZAC ECO QUARTIER 2024.

Rapporteur : Pascal ROULET

I - Exposé des motifs :

L'article 17 de la concession d'aménagement approuvée en Conseil Municipal lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2013, prévoit que « le concessionnaire établit chaque année un bilan prévisionnel actualisé » avec, notamment, les réalisations en recettes et en dépenses, ainsi que pour approbation par le Conseil Municipal le bilan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des recettes et dépenses.

Vous trouverez ces documents en **ANNEXE 1** du présent rapport.

II - Considérants et références juridiques :

VU l'étude d'urbanisme opérationnel de l'Eco-quartier de Saint Ferréol lancée par délibération en date du 17 juin 2011 qui a permis de désigner la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SEM 47) pour mener à bien ce dossier d'urbanisme opérationnel sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée,

VU les modalités de concertation arrêtées par délibération du Conseil Municipal de Bon-Encontre en date du 25 juillet 2011,

VU le bilan de concertation préalable à la création de la ZAC ainsi que le dossier de création précisant le périmètre de la ZAC approuvé par délibération en date du 27 mars 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2013 approuvant le Dossier de Réalisation de la ZAC présenté ainsi que le Programme d'Équipements Publics qui a nécessité en aval l'avis du Préfet de Région et plus particulièrement de la DREAL,

Considérant que le concessionnaire doit établir chaque année un bilan prévisionnel actualisé à présenter au Conseil Municipal pour approbation,

Considérant le compte-rendu d'Activités arrêté au 31 décembre 2024 de la ZAC de Saint Ferréol présenté par la SEM47,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer et :

- D'APPROUVER le Bilan actualisé au 31 décembre 2024 et les pièces que vous trouverez en ANNEXE 1.

Madame Le Maire : très bien, je mets le rapport aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? 6.

VOTE : 19 Pour, 6 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire : On peut remercier Monsieur Marchesin de cette présentation, de sa disponibilité aussi quand on a besoin de le questionner sur le projet.

Hugo MARCHESIN : merci à vous !

Madame Le Maire : merci Hugo ! on passe à la délibération suivante qui porte sur le protocole d'intention de coopération décentralisée avec la commune de Diembéring qui comprend Carabane, coopération décentralisée avec notre comité de Jumelage. C'est Monsieur Moineau qui va présenter la délibération.

2025.44 OBJET : Protocole d'intention de coopération décentralisée avec la commune Diembéring, Comité de Jumelage Bon-Encontre – Carabane.

Rapporteur : Philippe MOINEAU

I - Exposé des motifs :

Depuis 1997, le Comité de Jumelage Bon-Encontre – Carabane agit avec conviction pour améliorer le quotidien des habitants de l'île de Carabane au Sénégal. Le dernier projet, la construction d'une école maternelle, a abouti en février 2025. L'inauguration qui s'est tenue le 23 février 2025 s'inscrit dans une longue histoire d'actions solidaires : la construction de l'école primaire en 2006, l'aide au lancement du jardin des femmes, l'équipement d'une salle informatique, l'appui à la création du collège, ou encore le financement de la cuisine de la cantine sont autant d'actions qui témoignent de cette solidarité durable. Mais au-delà des infrastructures, c'est le soutien continu apporté aux élèves par le financement des repas de cantine qui illustre le mieux l'engagement du comité en faveur de l'éducation et du bien-être des enfants.

Autant de projets qui ont été menés grâce à aux bénévoles de l'association de jumelage avec Carabane, le soutien d'anonymes donateurs et de la commune de Bon encontre.

De plus, la diaspora carabanaise espagnole a récemment animé notre fête des associations par leur énergie communicative et leur convivialité. Venue spécialement pour valoriser le jumelage entre nos collectivités, cette communauté a su créée également sur le marché dominical moment de partage par leurs démonstrations de chants et de danse. Cette présence a contribué à renforcer des liens déjà solides. L'association espagnole de la diaspora carabanaise viendra ainsi apporter son soutien aux actions futures du jumelage Bon-Encontre – Carabane.

Un nouveau projet est déjà en marche : créer un centre de santé, le bâtiment existant est très vétuste, peu alimenté en électricité et eau potable, la toiture présentant de nombreux défauts d'étanchéité...Pour en faciliter la réalisation, il est désormais nécessaire de coopérer avec la commune de Diembéring, appui institutionnel indispensable pour obtenir des financements.

A cet effet, il vous est proposé en accord avec la commune de Diembéring, un protocole d'intention de coopération. Ce document sert à poser les bases du partenariat, clarifier les engagements, et établir un cadre de travail partagé avant de formaliser définitivement les modalités d'action. Le protocole d'intention témoigne donc d'une volonté mutuelle d'engager une relation de coopération nécessaire pour la réussite d'un projet à long terme.

Contrairement à une convention qui engage formellement les partenaires sur des actions précises et un financement, le protocole d'intention est moins contraignant juridiquement. Il offre néanmoins un cadre souple, qui facilite les discussions et la construction progressive du projet.

Un protocole d'intention est souvent exigé comme document préalable pour solliciter des aides financières auprès d'institutions publiques (Etat, Union européenne, agences de développement...) ou de bailleurs privés. Il sert à mobiliser les acteurs locaux, associations, opérateurs techniques ou partenaires.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses dispositions relatives à la coopération décentralisée (articles L1115-1 à L1115-4) ;

Considérant l'intérêt pour les communes de Bon Encontre et de Diembéring de développer des échanges et des projets de solidarité en appui du comité de jumelage Bon Encontre – Carabane ;

Considérant le protocole d'intention **en annexe n°2**, proposé par la commune de Diembéring, le comité de jumelage Bon Encontre Carabane, qui donne la possibilité de tester le partenariat et d'ajuster les engagements avant d'aller vers une convention plus formelle ;

Considérant que ce premier document engagerait une dynamique d'échanges, la création d'un dialogue institutionnel afin de soutenir les projets du comité de jumelage Bon Rencontre - Carabane.

Il vous est proposé d'adopter ce protocole d'intention.

Je vous en remercie.

Philippe MOINEAU : C'est avec beaucoup de plaisir que je vous propose cette délibération. On ne rappelle plus la richesse de la collaboration entre la commune de Bon Rencontre et le village de Carabane, notamment grâce au Comité de Jumelage qui existe depuis 1997 et qui a permis la construction sur place de l'école primaire, l'aide au lancement du jardin des femmes, l'équipement d'une salle informatique, l'appui à la création du collège ou encore le financement de la cuisine et de la cantine. Et puis, dernièrement, la construction d'une école maternelle qui a été inaugurée en mars 2025. Ces actions-là tiennent notamment à la qualité et au dynamisme, encore une fois, du comité de jumelage et je voudrais saluer la présence, dans cette salle, de Marie-Hélène et d'Albert qui sont les co-présidents de ce comité de jumelage, merci d'être présent ! Carabane, ce n'est pas une commune en tant que tel, c'est un village. Carabane ne constitue pas une entité juridique particulière au vu du Sénégal, c'est la commune de Diembéring qui regroupe, de mémoire, vingt-deux ou vingt-quatre villages dont Carabane fait partie. Ce qui est proposé ce soir, c'est de soumettre à la signature à la fois du Maire de Bon Rencontre mais aussi du Maire de la commune de Diembéring un protocole d'intention de coopération décentralisée entre les deux communes. Ça sert à quoi ? ça sert notamment à pouvoir saisir des opportunités de financement sur différents projets puisque le protocole, volontairement, porte sur des actions très ouvertes, l'éducation et la formation, la santé et le sport, la culture, le patrimoine, l'environnement et la gestion des ressources naturelles. Donc, le cadre il est volontairement très large et l'idée c'est que l'on puisse signer ce protocole pour que, notamment, le village de Carabane puisse profiter d'opportunités, de financements. Typiquement, moi j'étais sur place au mois de mars 2025, les responsables du village nous ont dit qu'il y avait une aide de l'ambassade de France qui proposait l'installation de panneaux photovoltaïques, par exemple, c'est juste pour illustrer le propos. Mais, cette aide ne pouvait être débloquée que s'il y avait une sorte de protocole institutionnel entre les deux communes, sans ce protocole on ne peut pas être éligible à ce type d'aide, de subvention. Donc, c'est vraiment un protocole de principe qui est proposé ce soir, étant entendu que ça n'engage pas plus que ça la commune de Bon Rencontre puisque l'article 3 du protocole précise bien : « chaque projet décidé par le Comité de pilotage fera l'objet d'une convention spécifique définissant le périmètre d'intervention de chaque partenaire et fixant les modalités administratives, techniques et financières de leurs engagements respectifs ». Il ne s'agit pas de dévoyer l'aide historique de Bon Rencontre vers l'ensemble des villages constituant la commune de Diembéring mais au contraire de bien cibler le village de Carabane, que celui-ci puisse bénéficier de toutes les opportunités possibles.

Pascal RAYSSAC : moi j'ai une petite question, je sais que la Présidente m'avait déjà répondu mais du coup je ne me souviens plus très bien, il y a l'école qui fonctionne actuellement, c'est enclenché ça ?

Philippe MOINEAU : dans le village, il y a un collège qui va au-delà des élèves de Carabane, je parle sous votre contrôle, des élèves qui viennent d'autres villages. Il y a une école primaire et une école maternelle. Donc, pour un village de 1 000 habitants, il y a un collège, une maternelle et une primaire et effectivement au mois de mars, c'était l'inauguration de l'école maternelle qui comprend quatre salles.

Pascal RAYSSAC : le collège, ce n'est pas nous qui avons participé ? on a participé à l'école maternelle qui a été inaugurée.

Madame Le Maire : oui et l'école primaire il y a deçà plusieurs années.

Pascal RAYSSAC : on est aux écoles pour le moment.

Philippe MOINEAU : on est aux écoles, prochain projet qui semble émerger c'est la reconstruction ou la rénovation de la maison de santé, on va dire ça ! il y a une sorte de dispensaire, une maison médicale mais qui est dans un état de délabrement avancé et là il y a vraiment besoin de les aider sur ça !

Madame Le Maire : Patrick !

Patrick COUDERC : moi, je voudrais savoir combien a coûté le coût du voyage pour aller inaugurer l'école ! je ne suis pas contre le partenariat bien au contraire et je suis favorable à tout ce que fait l'association pour Carabane, ce n'est pas le souci. Par contre, quand je vois une convention qui fait trois articles et qui tient sur une demi-page alors qu'on nous a dit qu'il y avait des personnes qui allaient là-bas pour préparer cette convention. Je voudrais mettre en balance le prix du voyage par rapport au nombre d'articles de cette convention.

Madame Le Maire : Philippe s'est rendu là-bas, m'a représentée et la collectivité ne lui a versé aucun euro à ce titre.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : quelle question ?

Patrick COUDERC : quel a été le coût du voyage, Philippe n'était pas tout seul ! que je sache !

Madame Le Maire : on l'avait déjà dit, Sandrine avait eu le vol remboursé, on avait répondu à ça !

Patrick COUDERC : ce que je veux dire c'est que la convention ne nécessitait pas le déploiement d'une personne sur place pour trois articles, moi je suis

Madame Le Maire : moi personnellement, je n'étais pas favorable à cette convention et ce sont les discussions, qui m'ont prouvé son utilité. Parce qu'en fait Carabane n'est pas une collectivité territoriale, c'est un village qui fait partie d'une commune plus grande. Sans ce partenariat avec la commune de Diembéring on se prive de financements pour d'autres actions dont certains pourraient être utiles justement pour cette maison médicale, projet avancé qui est en cours et qui a besoin justement de cette convention pour pouvoir bénéficier de fonds.

Patrick COUDERC : je ne suis pas en train d'être contre cette convention, ce sont les moyens mis en œuvre pour écrire trois articles d'une convention, c'est tout !

Philippe MOINEAU : l'objet du déplacement s'était initialement l'inauguration de l'école maternelle. A l'invitation du comité de jumelage, on a répondu positivement, donc au départ c'était ça. Il se trouve que sur place, on a été interpellé par le 1^{er} Adjoint au Maire de Diembéring pour nous proposer effectivement cette convention mais l'objet du voyage c'était bien un déplacement pour participer à l'inauguration de l'école maternelle, ça je dirais que ce n'était pas prévu au départ et je trouve un peu cavalier de comparer le nombre d'articles de la convention à l'intérêt d'un voyage. Mais bon, il n'y a pas de souci ! c'est ta conviction !

Madame Le Maire : en tout cas, on est dans les 900 euros de frais de déplacement sachant que l'hôtel et les repas n'ont pas été remboursés. Donc, 900 euros pour un déplacement à deux. A ce moment-là, toute action avec Carabane sera prohibée ! parce que si les déplacements dans le cadre du jumelage sont jugés par rapport au coût des prestations qu'on peut en retirer, c'est quand même dommage ! pas d'autres remarques ? on met la délibération aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie et je félicite encore une fois les Présidents du comité de jumelage, qui sont là, pour leur investissement et leur engagement auprès de nos amis de Carabane.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : prochain point, nous continuons avec Philippe pour l'adoption du Plan Communal de Sauvegarde, le PCS.

2025.45 OBJET : Adoption du Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

Rapporteur : Philippe MOINEAU

I - Exposé des motifs :

La commune a la responsabilité d'anticiper, de gérer et d'organiser les mesures nécessaires à la protection de la population et des biens en cas de risques majeurs. Dans ce cadre, l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) constitue un outil opérationnel de gestion de crise en cas de risques naturels (inondations, tempêtes,) technologiques (pollutions, accidents industriels), ou sanitaires (pandémie).

Le PCS, obligatoire pour les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels, cas de Bon encounter, vise donc à mettre en place une organisation claire et coordonnée afin de protéger la population, les biens, l'environnement et à garantir la continuité des services essentiels. La commune est dotée d'un PCS, régulièrement mis à jour en collaboration étroite avec les services de la préfecture et les acteurs locaux de la sécurité civile.

Vous trouverez en ANNEXE N° 3 le Plan communal de Sauvegarde de la commune de Bon encounter.

Ce dernier précise l'organisation communale en cas de déclenchement lié à une situation de crise. L'organisation interne de la cellule de crise et du poste de commandement communal sont précisément décrits : composition, rôles et responsabilités (agents, élus, services municipaux, police municipale), répartition des missions, hiérarchie, procédure d'alerte, de communication et de prise de décision.

Le PCS énumère les systèmes d'alerte de la population et prévoit les dispositifs d'accueil et de soutien des administrés en coordination avec les partenaires externes (services de secours et d'urgence, services préfectoraux, organismes partenaires tels que la Croix-Rouge, etc.).

Plusieurs exercices de simulation ont été réalisés conjointement avec la préfecture pour tester et améliorer les procédures, les moyens d'alerte, et la coordination entre les différents intervenants. Ces exercices ont permis d'identifier des axes d'amélioration et d'intégrer les retours d'expérience afin d'adapter au mieux le PCS aux spécificités locales et aux risques identifiés sur notre territoire, rappelés dans le DICRIM. Le PCS de Bon encounter a ainsi régulièrement été mis à jour. Le dernier exercice de simulation lié aux risques d'inondations s'est tenu le 14 août 2025

Le PCS est donc un document pratique, vivant, adapté aux spécificités de notre territoire. Il doit être facilement mobilisable en situation de crise. Considérant la dernière mise à jour, il convient

de l'adopter favorisant ainsi la sensibilisation de tous à cet outil obligatoire est essentielle à la protection des bon rencontres.

II - Considérants et références juridiques :

Vu l'article L. 731-1 et suivants du Code de la sécurité intérieure ;

Vu les prescriptions de l'article R. 731-1 et suivants du même code, en lien avec les Plans de Prévention des Risques (PPR) et les dispositifs départementaux de gestion des crises ;

Considérant que l'approbation formelle du PCS par le conseil municipal est impérative pour garantir la pleine application des mesures de sauvegarde et renforcer la préparation collective face aux risques.

Il vous est proposé :

- D'approuver la dernière mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) tel que présenté en annexe,
- De prendre acte des exercices réalisés avec la préfecture et des améliorations apportées au plan, sur la base des retours d'expérience.
- De mandater Madame le Maire pour procéder à la transmission du PCS aux services préfectoraux et assurer son information auprès de la population,
- De s'engager à réviser régulièrement le PCS, en fonction des évolutions techniques et des retours d'expérience.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : est-ce qu'il y a des questions ? Pascal !

Pascal RAYSSAC : du coup, je vois que c'est une évidence. Juste une question, ce PCS c'est une obligation ? une recommandation ?

Philippe MOINEAU : d'une manière générale, c'est plutôt une vive recommandation des services de l'Etat mais pour les communes dotées d'un Plan de Prévention des Risques Naturels, c'est une obligation.

Madame Le Maire : en tout cas franchement, je remercie Philippe, les agents et les élus qui ont travaillé sur ce plan parce que c'est vraiment un énorme travail, un questionnement très précis. C'est une plus-value d'avoir des élus sensibilisés à la question dans son équipe. On passe aux voix ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant est la convention financière relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Bon Encontre à l'Agglomération d'Agen au titre de sa compétence signalisation lumineuse tricolore pour la côte du Fromage et c'est Christian qui va nous expliquer ça !

2025.46 OBJET : Convention financière relative au versement d'un fonds de concours par la commune de Bon Encontre à l'Agglomération d'Agen au titre de sa compétence signalisation lumineuse tricolore pour la Côte du fromage.

Rapporteur : Christian AMELING

I - Exposé des motifs :

Madame Le Maire rappelle que des travaux d'aménagement de la voirie de la Côte du Fromage débiteront au dernier trimestre 2025.

Ces travaux sont essentiels pour :

- Améliorer la Sécurité d'une part, en réaménageant les sections dangereuses et en installant une signalisation adaptée notamment des feux tricolores pour régler les croisements de véhicules en l'absence de visibilité. Ces travaux amélioreront la fluidité et la sécurité du trafic permettant ainsi de réduire les risques de collisions.
- Adapter les infrastructures d'autre part : la réfection de la chaussée en enrobé s'accompagne du recalibrage de l'assainissement pluvial actuellement inopérant de par sa vétusté et son sous dimensionnement.

L'Agglomération d'Agen assure en lieu et place de ses communes membres l'exercice de la compétence « signalisation lumineuse ». La commune a sollicité l'Agglomération d'Agen pour l'installation de deux lignes de feux tricolores dans le cadre des travaux d'aménagement de la voirie de la côte du fromage.

Conformément à l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales, une Commune peut apporter un fonds de concours sur une compétence communautaire. En effet, cet article prévoit « *qu'afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre un Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre et les Communes membres après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés* ».

Pour cela, il convient d'établir une convention financière telle que présentée en ANNEXE N°4

- Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 40 000 € HT. La commune est appelée à verser un fonds de concours à hauteur de 50% soit 20 000 €. Les montants définitifs des fonds de concours seront déterminés suivant le détail des factures acquittées par l'Agglomération d'Agen notamment sur le montant des plus-values impactées intégralement à la Commune dans la limite du seuil de tolérance de + ou - 15% du montant initial. Le montant du fonds de concours dû par la commune sera donc ajusté au coût définitif sans pouvoir dépasser 50% du montant total des travaux.

II - Considérants et références juridiques :

Vu l'article 2.2.2 du chapitre 2 du titre III des statuts de l'Agglomération d'Agen « Réseaux d'éclairage public »,

Vu l'article L.5216-5 VI du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération DCA_019/2024 du Conseil de l'Agglomération en date du 15 février 2024 sur les fonds de concours des Communes membres relatifs à des travaux relatifs à la Signalisation lumineuse tricolore.

Vu la convention financière à signer entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Bon Rencontre relative au versement d'un fonds de concours pour l'installation de feux tricolores sur la côte du fromage telle que présentée en ANNEXE n°4.

Considérant l'exposé ci-dessus, il vous est proposé :

- D'autoriser Madame le Maire à signer la convention financière entre l'Agglomération d'Agen et la commune de Bon Rencontre relative au versement d'un fonds de concours pour l'installation de feux tricolores sur la côte du fromage telle que présentée en ANNEXE n°4.
- D'inscrire les crédits correspondants au chapitre 204
- D'autoriser Madame le Maire à engager les dépenses correspondantes.

Je vous en remercie.

Christian AMELING : vous savez quels sont les problèmes que l'on rencontre dans le haut de la côte en particulier dans ses virages ou de très nombreux riverains se retrouvent nez à nez, obligés de reculer, etc. Ça fait longtemps qu'on cherchait des solutions et je me rappelle à l'époque, d'ailleurs Patrick qui est là avait dit la meilleure solution se serait de mettre des feux et on avait étudié toute autre solution et enfin de compte on est revenu à celle-là. Le seul problème, il fallait qu'on décide l'Agglo d'en payer une partie parce que pour ce genre de réalisation, il y a 50 % pour l'Agglo et 50 % pour la commune, pour le paiement bien sûr. Nous avons beaucoup travaillé là-dessus, on a rencontré les services de l'Agglo à plusieurs reprises, on est allé avec Madame Curie rencontrer le vice-président en charge de ces problèmes-là, ça a levé les bras au ciel, ceci-cela, trop dangereux. Cela ne pouvait pas être plus dangereux que ça n'était actuellement, donc ils ont fini par céder et on en arrive maintenant à la conclusion de ce long périple, de façon à avoir l'installation de ces feux sur cette partie, sur une longueur, à peu près, d'une centaine de mètres, entre cent et cent-vingt mètres sur le haut de la cote du fromage. Le coût prévisionnel était fixé, au départ, parce qu'au départ on a tout entendu 100 000 euros, 50 000 euros, on était arrivé à 40 000 euros pour l'Agglo et pour nous, 20 000 euros chacun. Enfin de compte, on a reçu les devis dernièrement et ça fait beaucoup moins parce que c'est 19 314 euros pour les deux. Ce qui fait que nous on aura à payer, je parle en TTC bien sûr, 9 657 euros pour avoir la sécurité dans la côte du Fromage. Alors les feux, vous allez bien sûr me poser la question ! je connais votre suspicion, je connais tout. Les feux qu'est-ce qu'ils auront ? ils seront rouges des deux côtés, c'est-à-dire que la voiture lorsqu'elle arrive, imaginons la voiture arrive en haut, lorsqu'elle arrive à dix mètres du feu s'il n'y a pas d'autre voiture qui a été détecté en bas, le feu va passer au vert et ça va s'enclencher et durer à peu près une minute trente ou quarante, je crois, de temps d'attente pour les personnes qui seront de l'autre côté du feu. Alors, vous allez me poser la question : et si deux voitures arrivées exactement en même temps ? ça ce n'est pratiquement pas possible mais ça peut l'être donc il y a une priorité par contre excusez-moi je ne sais pas si c'est la descente ou la montée qui aura une priorité ! de toute façon peu importe, le principal c'est qu'il y est une priorité, mais si les deux voitures arrivent exactement en même temps à la même vitesse et à la même distance, je veux bien la faire à pied à quatre reprises.

Madame Le Maire : oui Yanik !

Yanik SCHEIFF : juste Christian ! tu as devancé plein de questions ! c'est bien ! tu as un plan d'aménagement pour voir à peu près comment ça va être ? est-ce que vous avez prévu un plan d'aménagement à nous montrer par hasard entre le haut et le bas ? où sont les feux ?

Christian AMELING : en haut il est avant, quand tu arrives par en haut, tu as un petit bassin d'orages sur la droite et tu as l'entrée de chez Madame Gonzalès, il y en a un qui sera là. L'autre feu, sera bien sûr l'autre côté en bas entre 100 et 120 mètres, il y a plusieurs chemins qui arrivent

à un endroit donc le feu sera positionné beaucoup plus haut de façon à ce que s'il y a des voitures qui sont en attente, je pense qu'il n'y aura jamais cinquante voitures en attente mais bon s'il y en a en attente pour que ces voitures ne gênent pas l'entrée et la sortie de ces chemins. Ils sont là, on n'a pas un plan véritablement prédéfini.

Yanik SCHEIFF : je te pose la question parce que j'ai vu qu'il y avait marqué au sol : « feu » du côté de Madame Rodriguez mais quand on descend, parce que j'y vais en marchant là-bas, il n'y a pas marqué « feu » de l'autre côté. Donc, c'est pour ça que je pose la question pour savoir s'il y avait un aménagement, s'ils avaient prévu ou pas.

Christian AMELING : je me renseignerai à ce sujet, je te le dirai.

Madame Le Maire : oui Pascal !

Pascal RAYSSAC : bon évidemment, je regrette qu'on n'ait pas de plan, j'aurai apprécié qu'on est un truc un peu chouette.

Madame Le Maire : ce n'est pas l'objet d'avoir les plans en Conseil Municipal.

Pascal RAYSSAC : non mais de les avoir avant Laurence ! bé oui juste pour savoir ce que l'on vote. Et la deuxième chose la délibération, elle est fautive sur les prix ?

Christian AMELING : oui !

Pascal RAYSSAC : donc, on la modifie avant de la voter ? on ne va pas voter 20 000 euros.

Madame Le Maire : parce qu'on a reçu les devis après l'envoi de la délibération.

Pascal RAYSSAC : c'est une bonne nouvelle mais il faut quand même le modifier.

Madame Le Maire : oui il faut l'ajuster.

Christian AMELING : Madame CURIE nous dit qu'on n'est pas obligé, qu'on peut voter comme ça et de toute façon on ne paiera pas plus cher. On est d'accord ! on va faire une commission des travaux, parce que j'attendais personnellement que Monsieur MAGNANOU soit bien en place, le 5 novembre 2025. Le 5 novembre, on vous présentera les éléments que l'on a puisqu'on va travailler sur ce qui a été fait, sur ce qui est en cours et sur ce qui est à venir.

Madame Le Maire : Patrick !

Patrick COUDERC : juste, comme le délai sur le feu est assez long, est-ce qu'il y aura un décompte sur le feu ?

Christian AMELING : oui ! merci Patrick, je vois que tu as toujours l'œil de lynx, oui effectivement il y a un sablier qui décompte pour indiquer aux gens qu'ils sont là encore 30 secondes, 20 secondes. J'avais oublié merci !

Madame Le Maire : sachez qu'on est en lien étroit avec les riverains sur ce sujet parce qu'il a vraiment fallu que les riverains soient très impliqués dans l'implantation des feux. Moi, je suis désolée mais avec les riverains il y a bien eu un plan de diffusé et on vous le diffusera, c'est technique, ce n'est pas juridique ! là on vote un fonds de concours.

Christian AMELING : il y a juste l'emplacement des feux, c'est tout !

Madame Le Maire : Patrick !

Patrick COUDERC : juste un dernier point Christian quand tu fais du vélo, il y a souvent une problématique avec les feux, c'est que les jauges de contraintes qu'ils mettent au sol, tu n'arrives pas à les faire déclencher. Sur la route de Bajamont, tu as un bouton pour faire déclencher les feux pour les vélos. Je sais que dans la montée il ne doit pas y en avoir beaucoup mais je pense qu'il y en a certain dans la descente, peut-être !

Christian AMELING : en montant, certains cyclistes, pas toi Patrick ! ni Philippe avec son vélo électrique ! pourraient mettre plus d'une minute vingt pour accéder en haut. On a prévu sur le côté de faire une ligne blanche qui serait réservée puisqu'à ce moment-là, la partie entre les feux, bien entendu, va être en sens unique d'une certaine façon. C'est-à-dire une ligne blanche sur le côté pour pouvoir réserver un espace pour les vélos, imaginons qu'un vélo n'arrive pas à passer le feu dans le temps.

Inaudible sans micro

Christian AMELING : je peux poser la question. Oui j'ai compris Patrick !

Inaudible sans micro

Christian AMELING : mais le plan tu aurais vu juste l'emplacement des feux, c'est tout !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : entre chaque feu il n'y a qu'une voie avec une zone piétonne sur le côté. Vivian !

Vivian GALABERT : en fait, je reprends ce que disait Patrick. La question exacte qui est posée, c'est quand un vélo arrive, en fait, des fois il n'est pas détecté, souvent il n'est pas détecté parce que ça se détecte au sol, s'il n'était pas détecté est-ce qu'il y a quelque chose de prévu ? comme il disait à Bajamont, il y a un bouton où on appuie cela permet de faire passer le feu au vert. En fait, c'était ça la question !

Christian AMELING : on a bien demandé aux services de l'Agglo de tenir compte des vélos, donc j'espère qu'ils auront tenu compte de ça mais je vais me renseigner. Je vais appeler Pascal Trauquet dès demain.

Madame Le Maire : Philippe !

Philippe MOINEAU : là ce sont vraiment des aspects techniques mais est-ce que c'est vraiment une boucle de charge ou un radar ? parce que si c'est un radar ça détecte le vélo aussi ! si c'est une boucle de charge effectivement c'est plus compliqué. Moi, j'avais pensé que c'était plutôt un radar et donc là il n'y a pas de boucle de charge mais ce n'est pas sûr.

Madame Le Maire : On met le fonds de concours aux voix ? dans le cadre de cette compétence les frais sont partagés entre la commune et l'Agglomération même si on est sous la compétence de l'Agglomération, il y a un financement à moitié de la commune comme pour les travaux

d'extension de l'éclairage public, c'est la même chose. Donc, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : on passe au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de l'Agglomération d'Agen.

2025.47 OBJET : Rapport d'observations définitives de la chambre régionale des comptes sur la gestion de l'Agglomération d'Agen.

Rapporteur : Madame Le Maire

Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

La Chambre Régionale des Comptes d'Aquitaine a procédé à l'examen des comptes de l'Agglomération d'Agen et de sa gestion sur les exercices 2019 et suivants.

L'entretien de fin d'instruction s'est déroulé le 7 novembre 2024. La Chambre Régionale des Comptes a transmis à l'Agglomération ses observations provisoires le 8 janvier 2025 auxquelles une réponse a été apportée par courrier le 6 février 2025.

La collectivité n'a pas souhaité apporter de réponse au rapport d'observations définitives qui lui a été transmis le 16 avril 2025.

En application des dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur les comptes et la gestion de l'Agglomération d'Agen sur les exercices 2019 et suivants a été transmis en annexe de la convocation réglementaire au Conseil d'Agglomération qui en a débattu le 3 juillet 2025.

De plus, conformément à l'article L. 243-8 du code des juridictions financières, le rapport doit être transmis par la chambre, dès sa présentation en Conseil d'Agglomération, aux maires des communes membres, qui doivent inscrire son examen à l'ordre du jour du plus proche conseil municipal.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine sur les comptes et la gestion de l'Agglomération d'Agen sur les exercices 2019 et suivants,

Vu les articles L. 243-8 du Code des juridictions financières,

Je vous propose, chers collègues de bien vouloir prendre acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes de Nouvelle-Aquitaine sur les comptes et la gestion de l'Agglomération d'Agen de 2019 jusqu'à la période la plus récente, en **ANNEXE N°5**.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : nous avons la CRC, la Chambre Régionale des Comptes qui a procédé à l'examen des comptes de l'Agglomération et de sa gestion sur les exercices 2019 et suivants.

Elle a transmis à l'Agglomération ses observations provisoires le 8 janvier 2025. La collectivité n'a pas apporté de réponse au rapport d'observations définitives qui lui a été transmis ensuite le 16 avril 2025. En application des dispositions de l'article L.243-5 du code des juridictions financières, le rapport sur les comptes et la gestion de l'Agglomération d'Agen a été transmis en annexe de la convocation au Conseil d'Agglomération auquel nous avons assisté le 3 juillet 2025. Le rapport doit être transmis ensuite, dès sa présentation en Conseil communautaire, aux Maires des communes membres qui doivent l'inscrire, ce que l'on a fait, pour procéder à son examen lors du Conseil Municipal le plus proche. Je ne sais pas si vous avez un petit peu feuilleté le rapport qui est dense puisqu'il porte sur plusieurs années. Mais en tout cas, il y a une synthèse qui a été établie qui porte sur deux volets, un sur les ressources humaines et un sur les finances et la commande publique de la collectivité. Sur les ressources humaines, il a été constaté des services administratifs qui étaient rattachés de façon irrégulière à la Directrice de Cabinet du Président. Les services placés sous l'autorité de la Directrice de Cabinet comprenaient 96 agents, plus de 10 % des effectifs de l'Agglomération. Il y avait aussi la Direction de la citoyenneté, la police municipale notamment qui était rattachée au Cabinet du Président. Dans la mesure où ces services ont une activité administrative non politique, ils devaient être placés sous l'autorité hiérarchique du Directeur Général des Services. Donc, ça a été une irrégularité juridique qui a été rectifiée depuis. Il y avait aussi des primes et des indemnités versées sans fondement selon la Chambre Régionale des Comptes. Il y avait aussi une gestion des ressources humaines à perfectionner, la Chambre a constaté notamment que le nombre d'heures supplémentaires a versé, a augmenté de 85 % avec un volume financier de 93 % sur la période de contrôle, ce qui n'est pas négligeable. Au niveau des finances, la synthèse rapporte une situation financière satisfaisante de l'Agglomération avec un bon niveau d'autofinancement. Un service de la commande publique qui pourrait bénéficier d'indicateurs de performance plus ciblés, je vous passe les détails. Une fiabilité des comptes qui mérite d'être améliorée sur certains points avec des corrections à apporter. Il y a aussi une forte intégration des services, ça c'est la mutualisation qu'on connaît entre l'Agglo et la ville d'Agen, il y a une telle forte intégration des services entre la communauté d'Agglo et la ville que la Chambre conseille de mieux répartir les charges pour éviter des déséquilibres financiers entre les deux entités. En 2023, par exemple la ville a reversé 25 millions à la communauté d'Agglo, il y a des flux financiers importants qui passent par les structures, je vous passe les détails mais il conviendrait bien de formaliser le partage des tâches entre les agents des services financiers notamment pour éviter qu'une même personne soit invitée à intervenir aux deux bouts de la chaîne de refacturation à la fois pour la communauté d'Agglo et la commune. Est-ce que vous avez des remarques sur ce rapport ? Pascal !

Pascal RAYSSAC : deux petites remarques pour les avoir entendues comme toi, je suppose Laurence, seulement deux points sur tous les points que tu as énumérés. Effectivement, l'histoire du rattachement au Cabinet, on est vraiment bien en France, parce que certes c'est une irrégularité mais on sait qu'ils peuvent rattacher tout ce qu'ils veulent au DGS, au final celui qui le décide on le connaît., ça ne change absolument rien mais on est en France. Et l'histoire de la prime, j'ai trouvé quand même dommage parce que de mémoire et je parle un peu sous votre contrôle mes collègues de l'Agglo, on leur donnait 1 200 euros en fait au personnel et la Chambre Régionale préconise de les enlever. C'était une prime non fondée.

Madame Le Maire : c'est un droit acquis pour les agents de la ville et du fait de la mutualisation, ils l'ont étendu aux agents de l'Agglomération. Or, c'est une prime qui a été fondée avant 1984, donc toutes ces primes depuis on ne peut plus les instaurer. Il faut que les agents de l'Agglo puissent prouver qu'ils en bénéficiaient avant, ce qui n'était pas le cas, donc c'est compliqué ce dossier. Je pense que c'est pour cela notamment que la commune n'a pas répondu à la Chambre. En tout cas, du fait de ne pas avoir répondu à la Chambre, il y aura un autre rapport dans un an. Oui !

Pascal RAYSSAC : je pense qu'ils ont bien fait de ne pas y répondre, je trouve ça aussi aberrant on donnait 1 200 euros aux agents, ils avaient eu la sagesse de l'étendre à l'Agglo et je pense que tout le monde était content, delà tout ce personnel va se retrouver avec cette prime retirée. C'est énorme, c'était juste.

Yanik SCHEIFF : après c'était juste un avis consultatif, on est bien d'accord. Est-ce que la Chambre peut obliger après ? tu dis après au bout d'un an ils peuvent revenir.

Madame Le Maire : non mais la Chambre peut saisir d'autres autorités sur une grave illégalité.

Yanik SCHEIFF : je suis d'accord avec toi mais on sait très bien que des fois...

Madame Le Maire : on va voir ce que cela va donner. Oui !

Véronique ALBERTI-DEFFIS : moi, je crois que l'important c'est que ces préconisations notées, moi je l'ai lu ce rapport-là, que ces préconisations listées qu'on est un retour là-dessus. Qu'on sache quand est-ce que cela a été fait ? Est-ce que cela a été remis ? parce que c'est ça il y a une évolution quand même notamment au niveau des ressources humaines et de l'humain qui est importante à connaître et à modifier s'il y a lieu de le faire.

Madame Le Maire : donc on verra d'ici un an les réponses de l'Agglomération à ce rapport. Oui Simone !

Simone BARRAULT : moi je l'ai lu en entier ce rapport, aussi, j'ai trouvé ça intéressant, ça nous permet en fait d'avoir une connaissance de la communauté d'Agglomération, c'est vrai. Je me dis qu'un audit comme ça sur la commune de Bon Rencontre serait bien.

Madame Le Maire : mais ça arrive !

Simone BARRAULT : on aurait une connaissance et des ressources humaines et des comptes publics et de la commande publique, c'est très intéressant voilà, ce serait bien. Pour mieux connaître le fonctionnement chose qu'on ne connaît pas ! j'en profite pour demander si on peut avoir l'organigramme du personnel.

Madame Le Maire : de l'Agglomération ?

Simone BARRAULT : non du personnel de la mairie.

Madame Le Maire : c'est consultable sur le site internet mais on peut vous l'imprimer.

Simone BARRAULT : ah très bien ! j'irai le voir, j'ai une imprimante merci !

Yanik SCHEIFF : parce que là on en parle juste comme ça mais je l'ai lu aussi. Ils épinglent aussi les indemnités des élus. Il y a des choses à l'heure actuelle qui sont difficiles à comprendre. Je ne sais pas ce que tu en penses Laurence ! quand tu le lis sur les indemnités des élus c'est très clair.

Madame Le Maire : c'est opaque.

Yanik SCHEIFF : sur l'augmentation des indemnités des élus. Tu as tout un paragraphe qui dit qu'il n'y a pas eu de délibération en fait, ça a été acté sans délibération. Quand vous lisez le rapport, il y a des choses qui sont faites quand on lit les choses, il y a des choses qui sont surprenantes.

Madame le Maire : il y avait eu une augmentation notoire au moment de la fusion et après il y avait une augmentation aussi comme le point d'indice avait augmenté, il y avait eu une augmentation mais effectivement il y avait des augmentations injustifiées ou pas suffisamment justifiées.

Pascal RAYSSAC : j'étais persuadé qu'on l'avait passé en délibération.

Madame Le Maire : pour la fusion, on l'a votée.

Christian AMELING : le point d'indice non !

Pascal RAYSSAC : je ne le savais même pas tu me l'apprends pour le coup.

Madame Le Maire : Philippe !

Philippe MOINEAU : pour répondre à Madame Barrault, la commune de Bon Encontre, la CRC a contrôlé la collectivité en 2020.

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : oui, puisqu'on l'avait présenté en Conseil !

Inaudible sans micro.

Madame Le Maire : c'est variable, disons qu'il ne faut pas se leurrer, la chambre a de moins en moins de moyens, avant les contrôles étaient beaucoup plus réguliers. Et puis, les contrôles des grosses structures sont bien plus lourds mais ils ne peuvent intervenir que sur une thématique : les ressources humaines, la commande publique.

Patrick COUDERC : par exemple pour Bon Encontre, c'est un contrôle périodique ? tous les 10 ans ? tous les 5 ans ? tous les 7 ans ?

Madame Le Maire : il n'y a pas de périodicité fixée mais il y en a eu un en 2020, normalement c'est toutes les quelques années. On ne devrait pas tarder à en avoir un. En tout cas, dans une grosse collectivité comme l'Agglomération, il y a des erreurs qu'on a du mal à comprendre parce que le personnel est censé être techniquement compétent. Pas de vote, donc on prend acte. On passe au point suivant qui est la subvention demandée par Habitalys pour l'opération de logements locatifs sociaux de l'avenue Noguès et c'est Jacqueline ANNETTE-OGIER qui va nous la présenter.

2025.48 OBJET : Subvention déposée par Habitalys pour l'opération de logements locatifs sociaux Résidence Noguès.

Rapporteur : Jacqueline ANNETTE-OGIER

Mes Chers Collègues,

I. Exposé des motifs :

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'objectif de production de logements locatifs sociaux figurant dans l'Orientation d'Aménagement et de Programmation Habitat du Plan Local de

l'Urbanisme intercommunal de l'Agglomération d'Agen, « HABITALYS » envisage la construction de logements locatifs sociaux avenue Noguès.

En outre, dans le cadre du dispositif de la Loi SRU (Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbain) la commune de Bon-Encontre doit atteindre le taux de 20 % de logements locatifs sociaux.

Habitayls a recours au mécanisme de la Vente en l'Etat Futur d'Achèvement (VEFA) auprès du groupe « PIERREVAL », promoteur immobilier, pour la production des 48 logements collectifs. Le Conseil d'Administration d'Habitayls a décidé de cette opération par délibération du 21 mai 2024.

Ce projet situé à proximité du centre-ville, favorise les déplacements piétons au centre-bourg, aux commerces et à la maison de santé. Les logements proposés ont diversifiés et accessibles ainsi aux familles comme aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées seules ou en couples. Chaque logement en rez-de-chaussée dispose d'un jardin avec une terrasse et un cellier extérieur quant à ceux des étages, ils auront tous un balcon. L'opération contiendra 64 places de stationnements réparties sur de l'enrobé et sur des dalles de béton alvéolaire engazonnées pour moitié, ainsi que 83 places de stationnement pour cycles dont 50 % superposées et 5 places pour les vélos cargos, des panneaux rayonnants pour le chauffage et un cumulus thermodynamique pour l'Eau Chaude Sanitaire.

Tous ces logements respecteront les réglementations en vigueur (accessibilité, acoustique, réglementation thermique 2020 seuils 2025).

Qualifications des logements :

Programme	T2	T3	T4	TOTAL
PLAI*	7	10	3	20
PLUS*	6	13	9	28
TOTAL	13	23	12	48

- 13 T2 : 11 de 48m² et 1 de 54m²
- 23 T3 de 68 à 77 m²
- 12 T4 de 80 à 84 m²

Surface habitable totale de 3 225 m².

*PLAI : Prêt Locatif Aidé d'Intégration

*PLUS : Prêt Locatif à Usage Social

Le projet a débuté en octobre 2025, la livraison des logements devraient intervenir en juillet 2027 (Plan des façades et vue d'ensemble en ANNEXE 6).

Le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 6 956 529,45 € TTC sachant que le financement s'effectue pour une large partie par des emprunts 4 966 054,15 (€), puis par des subventions

publiques (738 300,00 €) et des fonds propres d'HABITALYS (1 252 175,30 €). Plan de financement en ANNEXE 6.

Les subventions publiques se décomposent comme suit :

- Subvention de l'État : 209 900 €
- Subvention Conseil Départemental : 428 400 €
- Subvention de la Ville : 50 000,00 €
- Subvention de l'AA : 50 000,00 €

L'Agglomération d'Agen, de par sa compétence « équilibre social de l'Habitat » est également partenaire de cette opération et participera financièrement, à minimum et à parité avec la commune, selon les modalités du régime d'aides en faveur du logement social approuvé lors du Conseil Communautaire du 7 Décembre 2017, amendé d'un avenant approuvé par le Conseil Communautaire le 14 Février 2019.

Ainsi, et pour participer à l'équilibre financier de l'opération, la commune de Bon-Encontre est appelée à verser une subvention d'un montant de 50 000 €.

La subvention de « LA COMMUNE » sera versée selon les modalités suivantes :

- 50 % au démarrage des travaux sur présentation de l'ordre de service n°1 soit 25 000 €.
- Le solde à l'achèvement des travaux sur présentation de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux, copie de l'attestation thermique établie à l'achèvement des travaux et du bilan financier définitif, soit 25 000 €

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus particulièrement son article L2254-1 qui précise que les communes et les établissements publics de coopération intercommunale doivent, par leur intervention en matière foncière, par les actions ou opérations d'aménagement qu'ils conduisent ou autorisent en application de l'article L. 300-1 du code de l'urbanisme ou par des subventions foncières, permettre la réalisation des logements locatifs sociaux nécessaires à la mixité sociale des villes.

Vu la demande de financement adressée par HABITALYS à l'Agglomération d'Agen et à la Commune de Bon-Encontre en date 27 novembre 2024,

Considérant l'exposé ci-dessus,

J'ai l'honneur, Mes Chers Collègues, de vous demander :

D'AUTORISER Madame le Maire à signer la convention tripartite de partenariat entre l'Agglomération d'Agen, HABITALYS et la Commune qui prévoit notamment la participation financière de la Commune à hauteur de 50 000 € pour la réalisation de 48 logements locatifs sociaux avenue Noguès à Bon-Encontre.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : merci Jacquie ! je pense qu'on peut projeter l'annexe 6. C'est une grosse opération en limite de Bon Rencontre qui vient de débiter et dont les travaux devraient durer deux ans au moins. Est-ce que vous avez des questions ? Patrick !

Patrick COUDERC : j'ai vu que dans le projet, il y avait des parkings à vélo, des parkings cargos donc c'est très bien ! sauf que ce logement va arriver sur la 813 avec aucun aménagement cyclable et c'est dommage que cette 813, elle ne soit pas aménagée en piste cyclable au moins pour rejoindre la commune de Castelculier et l'avenue Jean Jaurès à Agen. Côté Département, il y avait du budget pour faire du développement des déplacements doux et cette 813, elle est restée dans l'état et c'est un peu dommage parce qu'elle est très sécurisante côté vélo puisqu'elle est très large. Il y a de la place, il n'y a pas grand-chose à faire et ça permettrait de relier Castelculier, Bon Rencontre, Boé au centre d'Agen sans faire des frais énormes.

Madame Le Maire : tout à fait ! Normalement si on appliquait le régime de financement auquel on est soumis sur la création des logements sociaux, la commune aurait dû verser 192 000 euros mais on a réussi à négocier la faisabilité du projet avec cette seule subvention de 50 000 euros de la commune, du fait justement de la massivité du projet. D'autres questions ? d'autres remarques ? on passe aux voix ! j'ai oublié de le dire ce projet de 48 logements, il y aura la moitié des logements qui seront destinés à des séniors, aménagés pour des séniors et comprendra beaucoup de T2 en rez de chaussée. On passe aux voix ! qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant concerne une autre subvention, une demande de subvention exceptionnelle destinée aux élèves cadets de la sécurité civile et de la classe Défense et Sécurité globale du collège La Rocal et c'est Vivian qui va nous la rapporter.

2025.49 Objet : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COLLEGE LA ROCAL. Destinés aux élèves cadets de la sécurité civile et de la classe Défense et Sécurité globale.

Rapporteur : Vivian GALABERT

I - Exposé des motifs :

La « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile » du collège la Rocal, mises en place en partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Armées, a pour objectif de sensibiliser les élèves aux enjeux de la défense nationale, de la sécurité collective, « *tout en leur inculquant les valeurs fondamentales de la République telles que la fraternité, le respect, le civisme et l'engagement collectif* » (extrait du courrier adressé par les professeur référents de ces classes).

Le collège sollicite la Commune pour une subvention afin d'acheter une tenue vestimentaire composée d'un sweat, d'un tee-shirt et d'un brassard personnalisés aux couleurs de leurs engagement. L'esprit de cohésion du groupe en serait renforcé et cela participerait pleinement à la reconnaissance de leur investissement. Il est rappelé que ces jeunes élèves participent aux commémorations organisées par la Commune.

Je vous propose de soutenir cette initiative éducative et civique par une subvention exceptionnelle d'un montant de 300€ afin de contribuer à encourager les jeunes élèves de la « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile ».

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;
Considérant le rôle éducatif et civique de la « Classe Défense et sécurité globale » et de la « Classe Cadets de la sécurité civile »

Considérant l'importance de sensibiliser les jeunes aux enjeux de défense et de sécurité nationale ;

Considérant le bénéfice pour la commune de favoriser l'implication des jeunes dans la vie citoyenne ;

Considérant la disponibilité des crédits,

Je vous propose, Mes Chers Collègues :

- d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros au collège La Rocal la « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile ».
- d'affecter cette subvention au financement des activités et interventions liées aux « Classes de Défense et sécurité globale » et « Cadets de la sécurité civile », pour l'acquisition de tenues vestimentaires
- D'inscrire cette dépense au budget communal, compte 6574.

Je vous en remercie.

Vivian GALABERT : merci Madame Le Maire ! je vais d'abord vous expliquer un peu ce que c'est la CDSG pour la partie des cadets de la sécurité Monsieur Moineau pourra vous l'expliquer plus parce que c'est plus sa partie et après je vous laisserai poser des questions, il n'y a pas de souci. La « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile » du collège la Rocal, mises en place en partenariat entre le ministère de l'Éducation nationale et le ministère des Armées, a pour objectif de sensibiliser les élèves aux enjeux de la défense nationale, de la sécurité collective, « *tout en leur inculquant les valeurs fondamentales de la République telles que la fraternité, le respect, le civisme et l'engagement collectif* » (extrait du courrier adressé par les professeur référents de ces classes). Le collège sollicite la Commune pour une subvention afin d'acheter une tenue vestimentaire composée d'un sweat, pour le sweat je vous montrerai j'en ai un derrière moi, d'un tee-shirt et d'un brassard personnalisés aux couleurs de leurs engagement. L'esprit de cohésion du groupe en serait renforcé et cela participerait pleinement à la reconnaissance de leur investissement. Par exemple, pour le 11 novembre, la CDSG a prévu de mettre des affiches dans tout le collège pour que leurs copains de classe se déplacent et se rendent à la cérémonie du matin comme nous, on y sera bien sûr ! Il est rappelé que ces jeunes élèves participent aux commémorations organisées par la Commune. Je vous argumenterai ça un peu plus après. Je vous propose de soutenir cette initiative éducative et civique par une subvention et elle est bien exceptionnelle, ce n'est pas une subvention qui reviendra tous les ans, après on verra après les élections mais pour l'instant elle est vraiment exceptionnelle d'un montant de 300€ afin de contribuer à encourager les jeunes élèves de la « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile ». La délibération, je la trouve assez intéressante puisqu'elle parle de citoyenneté, on se plaint tous que nos enfants passent leur vie devant leur téléphone et devant la télé. Là, en l'occurrence ils sont vingt, on les aura le 11 novembre, on les aura le 10 novembre, on les aura à toutes les cérémonies. Il y en a quatre qui vont devenir porte-drapeau à compter de là ! puisque j'ai l'UNC qui va se déplacer et va leur faire la présentation des drapeaux qu'ils vont avoir à porter et vont les former à porter le drapeau. Ça c'est pour quatre de la CDSG en même temps toute la classe sera présente à toutes les cérémonies, ça c'était vu avec leur professeur, elle sera présente et ils vont participer en lisant

des textes, vous verrez ça parce que vous serez tous présents le 11 novembre. Ils liront des textes, des poèmes, des lettres de poilus, j'en passe des meilleures. La CDSG, en fait, elle a pour but de rapprocher nos enfants, on va le dire comme ça, ce sont des élèves, du ministère des armées. Ils vont théoriquement en février sur la base aérienne de Mont de Marsan, donc ça été vu avec la délégation militaire du département des Landes de façon à ce qu'ils puissent rentrer parce que ça ne se fait pas comme ça. Ils vont aller voir nos avions que nous avons sur Mont de Marsan, ils ont fait une demande pour rentrer au sein du régiment de transmissions à Agen, là aussi ça ne se fait pas comme ça, il y a des contraintes se sont des régiments particuliers, ça c'est prévu pour le 1^{er} semestre. Le régiment est absent pour l'instant enfin quasiment. Ensuite, ils ont le DMD 47, le Colonel Mension que vous voyez à chaque cérémonie qui est l'autorité militaire qui préside systématiquement va intervenir directement dans la classe avec un capitaine de frégate de la marine, c'est le grade de lieutenant-colonel aussi c'est à peu près tout pour la CDSG, ils ont plein de petites activités comme ça et on la vue l'année dernière au 80^{ème} anniversaire, ils ont quand même monté quelque chose d'assez impressionnant pour des élèves. Ils ont été aidés c'est évident mais je trouve qu'ils sont vraiment impliqués puisqu'ils sont allés jusqu'à s'habiller dans les années 40. Je laisse la parole à Monsieur Moineau pour la partie sécurité, les cadets.

Madame Le Maire : il y a peut-être beaucoup de sigles pour les gens qui ne sont pas initiés, le DMD ?

Vivian GALABERT : Délégation Militaire Départementale.

Philippe MOINEAU : pour les cadets de la sécurité civile, il y a deux collèges qui sont concernés : La Rocal et un second à Villeneuve sur Lot. Il y a trois modules : un module « incendie », un module « prévention » et un module « gestes qui sauvent » et c'est une formation qui s'étale sur huit semaines.

Vivian GALABERT : je vous propose, Mes Chers Collègues, d'attribuer une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros au collège La Rocal la « Classe Défense et sécurité globale » et la « Classe Cadets de la sécurité civile », d'affecter cette subvention au financement des activités et interventions liées aux « Classes de Défense et sécurité globale » et « Cadets de la sécurité civile », pour l'acquisition de tenues vestimentaires et d'inscrire cette dépense au budget communal, compte 6574. Je vous en remercie et en même temps, je vous montre à quoi le sweat devrait ressembler alors ne regardez pas le flochage parce qu'il sera modifié devant on trouvera collègue La Rocal et commune de Bon Rencontre avec le logo et derrière on trouvera le sigle, et non pas comme c'est fait là ! CDSG ou des cadets de la sécurité civile.

Madame Le Maire : et on les félicite nos jeunes ! un très beau dispositif ! des remarques ? on passe aux voix ! oui !

Vivian GALABERT : j'ai oublié de dire la quantité de jeunes, ils sont vingt pour la CDSG et j'ai posé la question pour la classe des cadets parce que je ne gère pas du tout, ils sont seize. Ça fait au total trente-six jeunes.

Madame Le Maire : on met aux voix ! qui est contre ? qui s'abstient ? merci pour eux !

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : et on passe à l'actualisation des demandes de subventions dans le cadre de la création de la passerelle piétons-cyclistes latérale au pont bleu sur le canal.

2025.50 - OBJET : Actualisation des demandes de subventions pour la passerelle piétons-cyclistes au canal latéral à la Garonne.

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

Madame le Maire indique que la phase travaux de la passerelle piétons cyclistes sur le canal latéral à la Garonne devrait débiter cette fin d'année.

Il est rappelé que ce dossier a fait l'objet de plusieurs demandes de subvention.

Dans l'ordre, ont été ainsi sollicitées :

- le Fonds de Solidarité Territorial (FST) en décembre 2023, attribuée par arrêté de l'agglomération d'Agen le 22 avril 2024 pour un montant de 173 917€ soit 20% du montant prévisionnel du projet à hauteur de 869 587 € ;
- Le schéma Vélo (pour mémoire, inscription du projet de Bon Rencontre dans le cadre du schéma Vélo au Bureau Communautaire du 22 avril 2022) à hauteur de 30% d'un montant prévisionnel actualisé en avril 2024 au regard des exigences techniques des voies navigables de France (VNF°). En effet, les voies navigables de France sont venues confirmer le refus de la solution avec béquilles sur les chemins de halage et contre-halage, solution technique qui générerait des contraintes ultérieures en termes d'exploitation. L'estimation du coût total de l'opération est portée à 1 019 627 € HT. La commission Voirie de l'agglomération d'Agen du 24 avril 2024 valide, dans le cadre du schéma vélo, le fonds de concours à hauteur de 305 888 € ;
- Le fonds national « mobilités actives » du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires a été sollicité par délibération en date du 8 mars 2024, au titre du dispositif de financements d'itinéraires cyclables sécurisés et « de résorption de discontinuités d'itinéraires » pour un montant de 509 814 € ;
Le 31 décembre 2024, la commune a reçu un courrier du préfet de Lot et Garonne stipulant *“J'ai le regret de vous informer que suite à des arbitrages budgétaires au niveau national, il n'y aura pas d'attribution de subvention au titre du septième appel à projet « aménagements cyclables »* indiquant en outre que ce dossier *« a bénéficié d'un retour positif »* ;
- un dossier au titre du Fonds Vert Axe 3 « aménagement cyclables » a alors été déposé avec le même contenu que le dossier déposé auprès du FMA. Toutefois le montant maximum de subvention est ramené à 25% du projet HT soit 254 907 €. Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet de Bon Rencontre a reçu un avis favorable du préfet de Région et reçoit l'intégralité du fonds alloué pour le Lot et Garonne à savoir 210 806€.

Lors des études de relevés des réseaux souterrains, il est apparu nécessaire de dévier le réseau Gaz positionné sous les piliers de soutènement de la passerelle. La commune a entrepris une démarche auprès du concessionnaire GRDF pour être exonérée de cette nouvelle charge au motif de l'intérêt général du projet qui met dès lors à charge de GRDF d'assurer le déplacement du réseau. A cette date, GRDF n'a pas apporté de réponses sur les modalités de financement mais a entrepris les travaux afin de ne pas retarder les travaux de la passerelle. Il vous est donc proposé de l'inclure dans le plan de financement dans l'attente d'une réponse définitive de GRDF.

Il convient, en conséquence, au stade de la consultation des entreprises de mettre à jour le plan financement en incluant l'ensemble des études actualisées et les montants sollicités notamment au titre du FST et du schéma vélo, fonds de concours de l'agglomération d'Agen.

Il vous est proposé un plan de financement prévisionnel ajusté en conséquence, comme suit :

Plan de financement Prévisionnel avant travaux - Passerelle péitons cyclistes			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant
Enveloppe Travaux	1 126 371 €	Schéma vélo 30%	382 786 €
Travaux Dévoisement GAZ	46 899 €	Fond Vert axe 3 17%	210 806 €
Moe	84 663 €	FST 20%	255 191 €
Autrés études (sols/topo...)	18 021 €	Autofinancement communal 34%	427 171 €
Total HT	1 275 954 €	Total	1 275 954 €

Considérant l'exposé ci-dessus, je vous propose de bien vouloir :

- Approuver le plan de financement prévisionnel de travaux de construction de la passerelle au Canal latéral de la Garonne comme suit :

Plan de financement Prévisionnel avant travaux - Passerelle péitons cyclistes			
Dépenses		Recettes	
	Montant HT		Montant
Enveloppe Travaux	1 126 371 €	Schéma vélo 30%	382 786 €
Travaux Dévoisement GAZ	46 899 €	Fond Vert axe 3 17%	210 806 €
Moe	84 663 €	FST 20%	255 191 €
Autrés études (sols/topo...)	18 021 €	Autofinancement communal 34%	427 171 €
Total HT	1 275 954 €	Total	1 275 954 €

- Solliciter une subvention au titre du Fonds solidarité territorial de l'Agglomération d'Agén à hauteur de 255 191 €,
- Solliciter une subvention au titre du Schéma Vélo de l'Agglomération d'Agén territorial à hauteur de 382 786 €,
- D'autoriser madame le maire à signer tous les documents afférents à cette demande de subvention,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire : nous avons la phase travaux de la passerelle qui devrait débuter cette année. Je vais rappeler les demandes de subventions qui ont été faites dans le cadre de ce dossier, puisque c'est une opération importante financièrement pour la commune. Nous avons eu la chance de pouvoir obtenir des subventions importantes dans ce dossier. Nous avons sollicité le Fonds de Solidarité Territorial, le FST a été attribué en avril 2024 pour un montant de 173 917€ à hauteur de 20% du montant prévisionnel du projet. Nous avons aussi obtenu 30 % de financement au titre du schéma Vélo de l'Agglomération d'Agén. Nous avons ensuite dû faire face à une hausse du coût prévisionnel de l'opération du fait des solutions techniques préconisées par VNF. Le montant prévisionnel du projet est passé, en gros, à 1 020 000 € HT et nous avons eu confirmation de l'Agglomération de l'obtention du fonds de concours du schéma vélo à hauteur de 305 888 €. Nous aurions dû bénéficier du fonds national « mobilités actives », que nous avons sollicité et qui allait nous être notifié par la Préfecture mais du fait de la dissolution de l'assemblée nationale.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : c'était l'année dernière ! c'est un sujet d'actualité effectivement d'où la confusion possible. Nous avons eu une notification que ce fonds ne pouvait être attribué avec un effet rétroactif. Au titre du Fonds Vert, nous avons déposé une nouvelle demande de subvention ramenée à 25 % du projet et nous avons obtenu un avis favorable du Préfet de région et on nous a attribué l'intégralité du fonds alloué pour le Lot et Garonne à hauteur de 210 806 €, du fait de la pertinence de notre projet, il faut le dire ! le projet nécessite aussi le dévoiement d'une conduite de gaz, sur le financement de ce dévoiement nous négocions avec GRDF. On nous avait annoncé 56 000 € au départ et nous négocions avec GRDF pour faire diminuer ce coût de dévoiement pour la commune. Le plan de financement prévisionnel actualisé, évidemment nous avons prévu une petite marge de 10 % parce qu'on a vu quand on fait des travaux, il y a des aléas, il peut y avoir des surprises et des avenants. L'enveloppe a une marge de 10 %. Donc, vous voyez le financement HT à hauteur de 1 275 954 € de la passerelle avec l'enveloppe travaux à hauteur de 1 126 371 €, le dévoiement gaz, la maîtrise d'œuvre et les autres études. En recettes, le schéma vélo à hauteur de 30 %, le Fonds Vert à hauteur de 17 %, le FST à hauteur de 20 %, ce qui nous fait un autofinancement de seulement 34 % sur le coût total de l'opération. Franchement, je trouve que c'est une prouesse d'obtenir des subventions aussi importantes sur cette opération. Donc, mes chers collègues, je vais vous demander d'approuver le plan de financement prévisionnel tel qu'il est fixé dans cette délibération et de solliciter une subvention au titre du Fonds solidarité territorial de l'Agglomération d'Agen, une subvention au titre du Schéma Vélo auprès de l'Agglomération d'Agen et d'inscrire tous ces crédits au budget 2025. Sachez qu'on devait organiser une commission travaux, on attendait l'ouverture des plis du marché de la passerelle or vu le dépassement important que nous avons eu, du fait de la sous-estimation du coût de remblais, nous relançons l'opération et la publicité devrait paraître le 16 octobre. Oui !

Pascal RAYSSAC : donc on doit comprendre, qu'on soit bien d'accord, on recommence tout à zéro ?

Madame Le Maire : ah non ! les études sont faites

Pascal RAYSSAC : mais vous relancez le marché.

Madame Le Maire : le marché est infructueux.

Pascal RAYSSAC : d'accord !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : oui, l'appel d'offres travaux.

Pascal RAYSSAC : alors ça veut dire quand même, qu'aujourd'hui on est dans l'inconnu par rapport aux nouveaux chiffres ? on ne connaît pas les nouveaux chiffres ?

Madame Le Maire : ça c'est l'enveloppe et la prévision.

Pascal RAYSSAC : oui c'est la prévision.

Madame Le Maire : effectivement les nouveaux chiffres on les connaîtra après la remise des offres en novembre et ça peut être moins cher effectivement.

Pascal RAYSSAC : ça m'étonnerait !

Christian AMELING : ne parie pas !

Madame Le Maire : on verra ! oui Patrick !

Patrick COUDERC : si on peut revenir sur le paragraphe du Fonds Vert, il y a deux chiffres qui apparaissent mais ils ne sont pas identiques ! je vois à un endroit 254 907 € et à un endroit 210 806 €, pourquoi il y a deux chiffres, là je n'ai pas compris. Parce qu'on a eu 25 % donc j'aurai cru comprendre que c'était 254 000 € mais après on passe à 210 000 €

Sandrine CURIE : Madame Le Maire me permet de répondre et je le fais. En fait, vous avez pris une délibération, adopté une délibération pour demander du Fonds Vert à hauteur de 25 % du projet soit 254 907 €, il se trouve que l'enveloppe du Fonds Vert et de l'axe sur lequel nous avons sollicité la subvention est de 210 806 € pour le Lot et Garonne donc en fait on a obtenu le maximum de la totalité qui était allouée au Lot et Garonne.

Patrick COUDERC : il faudrait peut-être le reformuler.

Sandrine CURIE : mais on est quand même loin des 254 907 € qu'on aurait pu atteindre.

Patrick COUDERC : ça c'est la première question, deuxième question on a aucun plan, ce projet, il n'a jamais été présenté en commission travaux donc moi je n'ai jamais reçu de compte-rendu sur ce projet-là. C'est quand même dommage sur des projets de cette importance là qu'on ne soit pas informé de ce qu'il se fait et quel est le planning maintenant de réalisation du fait de ce que tu viens de nous annoncer. Est-ce que ce sera fait en 2025 ? en 2026 ?

Madame Le Maire : le plan, justement, peut être un petit peu remanié du fait du nouveau marché qui va être lancé. Donc, le plan définitif, il sera présenté début novembre en commission travaux. Sachez que les travaux de dévoiement de la conduite gaz ont commencé.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : là on est retardé un petit peu du fait de l'infructuosité du marché mais normalement les travaux devraient être notifiés avant la fin de l'année 2025.

Patrick COUDERC : le maître d'œuvre, il prévoit un délai de travaux de combien ?

Madame Le Maire : on en avait parlé ça déjà quand on avait présenté les plannings d'opérations lors du dernier conseil.

Patrick COUDERC : il n'y a jamais eu de plannings de présentés !

Madame Le Maire : si on l'a vu en Conseil la dernière fois ! pour qu'on est tous, les mêmes informations !

Patrick COUDERC : je n'étais pas au dernier conseil et on n'a pas le compte rendu.

Christian AMELING : il y a six mois de travaux et deux mois de préparation.

Madame Le Maire : on passe aux voix ? pardon Pascal.

Pascal RAYSSAC : les travaux pour le dévoiement de la conduite gaz, est-ce qu'on n'aurait pas pu le voir avant cette grosse canalisation de gaz ? Oui ou non, ce n'est pas une question piège.

Madame Le Maire : ça a été vu mais elle doit être déplacée du fait de l'avancée de l'opération.

Christian AMELING : c'était dans le suivi de l'opération, on savait qu'il y avait la conduite de gaz et on s'est aperçu qu'il fallait qu'on la déplace.

Pascal RAYSSAC : du coup à ce jour, les travaux de dévoiement seront payants ?

Madame Le Maire : oui mais pas à hauteur de 56 000 euros.

Pascal RAYSSAC : mais 46 000 euros très certainement ?

Madame Le Maire : non !

Pascal RAYSSAC : moins de 46 000 euros ?

Christian AMELING : déjà on a réussi à les faire venir plus rapidement que prévu, parce qu'ils avaient donné un délai pour intervenir qui était inacceptable pour nous bien sûr ! donc on a réussi à les faire venir puisqu'ils ont attaqué cette semaine et au niveau du prix on est encore en train de négocier, surtout Madame Curie d'ailleurs.

Madame Le Maire : en fait GRDF n'a pas compté, lors de ce devis, le provisionnement pour remplacer les ouvrages. C'est-à-dire que lui, il a un plan prévisionnel pour remplacer les ouvrages quand ils ont une certaine ancienneté et ils avaient oublié d'appliquer cette provision sur ce devis. Donc, on n'a pas reçu le devis actualisé, le nouveau, mais il est bien moindre.

Pascal RAYSSAC : moi je vous le dis, du fait de toutes ces zones d'ombres, encore, nous on va s'abstenir en attendant de voir les prochaines précisions qui viendront, l'appel d'offres etc.

Madame Le Maire : d'accord ! Yanik !

Yanik SCHEIFF : j'allais dire la même chose, vu qu'on va renouveler l'appel d'offres tout ça, on ne va pas voter quelque chose où on ne sait pas en fait comment ça va se passer.

Madame Le Maire : très bien donc on passe aux voix. Qui est contre ? qui s'abstient ? 6. Je vous remercie.

VOTE : 19 Pour, 6 abstentions (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire : le point suivant c'est la subvention exceptionnelle à l'association « Action Cancer 47 », Magali va nous la présenter.

2025.51 Objet : Subvention exceptionnelle à l'association « Action Cancer 47 ». Lutte contre le cancer du sein.

Rapporteur : Magali CHATOT

I - Exposé des motifs :

Le mois d'octobre est reconnu comme le mois international de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Le ruban rose est devenu le symbole universel de cette cause essentielle.

L'objectif principal de cette campagne est de rappeler à toutes les femmes l'importance du dépistage organisé, actuellement le seul moyen véritablement efficace pour vaincre ce cancer.

La Fédération Nationale de lutte contre le cancer, ainsi que l'association locale ACTION CANCER 47, sont pleinement mobilisées autour de cette cause.

La commune de Bon Encontre, ville marraine en 2022, soutient cette action depuis de nombreuses années. Afin de soutenir l'association locale qui mène des actions et notamment pour des soins de support, une subvention exceptionnelle de 200 euros pourrait être versée à Action Cancer 47.

Cela viendrait conforter notre partenariat qui, cette année encore, se traduit par plusieurs initiatives locales. La commune poursuit ainsi ses actions en faveur de la lutte contre le cancer du sein en appui des actions des associations bon encontreaises, en sensibilisant les familles à travers des ateliers périscolaires... La ville sera, comme à l'accoutumée, décorée aux couleurs de cette action nationale.

II - Considérants et références juridiques :

Vu l'exposé ci-dessus,

Considérant la disponibilité des crédits,

Je vous propose

D'apporter un soutien financier à l'association locale, Action Cancer 47 par le biais du versement d'une subvention exceptionnelle de 200 euros,

Dire que les crédits sont inscrits au compte 6574.

Je vous en remercie.

Magali CHATOT : merci ! délibération qui suit l'actualité. Le mois d'octobre est reconnu comme le mois international de sensibilisation au dépistage du cancer du sein. Le ruban rose est devenu le symbole universel de cette cause essentielle. L'objectif principal de cette campagne est de rappeler à toutes les femmes l'importance du dépistage organisé, actuellement le seul moyen véritablement efficace pour vaincre ce cancer. La commune de Bon Encontre, ville marraine en 2022, soutient cette action depuis de nombreuses années. Afin de soutenir l'association locale qui mène des actions et notamment pour des soins de support, une subvention exceptionnelle de 200 euros pourrait être versée à cette association. Samedi 4 octobre, nous avons organisé la marche et les randonnées pour octobre rose, on a eu un succès 230 participants c'est aussi un soutien à l'association, comment ?

Inaudible sans micro

Magali CHATOT : oui 230 inscrits mais un peu plus de marcheurs, c'est un soutien essentiel pour toutes ces femmes mais pas que parce qu'on a aussi les cancers des hommes, vous le savez mais on avait voulu aussi marquer notre soutien, notre partenariat par cette subvention exceptionnelle qui est passée en commission et qui a fait l'unanimité.

Madame Le Maire : des remarques ? non on passe aux voix ! Action 47 est bien sûr un partenaire depuis de nombreuses années sur la commune. Qui est contre ? qui s'abstient ? merci beaucoup !
VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : et nous passons à une autre demande de subvention exceptionnelle qui sera attribuée au RCBB mais indirectement à Monsieur Jean-Jacques DUMAS pour le projet de

création d'un livre sur l'historique du RCBB et c'est Laurent BIELLE-BIARREY qui va nous la présenter.

2025.52 Objet : Subvention exceptionnelle au Rugby Club Boé Bon-Encontre.

Rapporteur : Laurent BIELLE-BIARREY

I - Exposé des motifs :

Le Rugby Club Boé Bon-Encontre (RCBB), établissement sportif majeur dans notre commune, célèbre cette année ses cinquante années d'existence. Le rugby, sport emblématique par son engagement collectif et sa culture de dépassement de soi, contribue activement à la cohésion sociale et à l'épanouissement des jeunes de notre territoire.

À l'occasion de ce jubilé, le club souhaite éditer un livre retraçant l'histoire de ses cinquante années, mettant en lumière l'évolution du club, ses réussites, les acteurs qui l'ont animé et son rôle dans la vie de la commune.

Monsieur Jean-Jacques DUMAS, dirigeant du club pendant 27 ans s'est en effet engagé dans ce projet colossal qui arrive à son terme à la fin de l'année. Le coût de l'édition est assumé par le club pour un montant de

Considérant l'engagement de valoriser la participation de la Commune par l'apposition du logo sur l'ouvrage, je vous propose de soutenir cette démarche par l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à verser au RCBB qui représente un véritable pilier de notre vie locale, et de saluer ainsi l'implication des bénévoles et acteurs du club.

II - Considérants et références juridiques :

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant l'exposé ci-dessus,

Considérant l'intérêt culturel et historique du projet du RCBB,

Considérant la disponibilité des crédits,

Je vous propose, mes Chers Collègues :

- d'accorder au Rugby Club Boé Bon-Encontre une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros destinée à soutenir la publication d'un ouvrage retraçant les cinquante années d'existence du club et la célébration de cet anniversaire.

Je vous en remercie.

Laurent BIELLE-BIARREY : merci Madame Le Maire ! donc comme vous avez pu en prendre connaissance donc Jean-Jacques DUMAS s'est attaché à retracer l'histoire de ce club qui a maintenant 50 ans par une collecte d'informations extrêmement large sur la vie du Club à travers toutes les saisons, toutes les équipes qui ont joué, tous les joueurs qui ont contribué à la vie de ce Club. Lui-même est dirigeant depuis 27 ans. Cet ouvrage qui va rassembler tous ces souvenirs, il me semble important d'y contribuer. Je vous passe les considérants et vous propose de voter une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 euros qui permettra de participer à la publication de l'ouvrage sur les 50 années d'existences du Club et la célébration de cet anniversaire. Je vous remercie.

Madame Le Maire : très bien ! du fait de cette subvention, le logo de la ville sera apposé sur le livre. Vous avez des remarques ?

Laurent BIELLE-BIARREY : je rajouterais que compte tenu du coût de la création du livre et de son impression à minima d'une centaine d'exemplaires, je vous encourage à participer à la création de cet ouvrage à titre personnel à travers d'une donation qui vous ouvrira des droits à déduction fiscale, une action qui est possible auprès du RCBB. Merci !

Madame Le Maire : Pascal !

Pascal RAYSSAC : est-ce qu'on connaît le prix de l'édition ?

Laurent BIELLE-BIARREY : oui, il y a deux devis actuels. La création de l'ouvrage se monte à 3 150 euros HT et la centaine d'exemplaires, il y a différents devis selon le nombre exemplaires qui seront imprimés cent, deux cents ou trois cents, avec un minimum de cent à plus de 2 450 euros.

Madame Le Maire : ce qui fait 10 000 euros minimum.

Laurent BIELLE-BIARREY : 6 000 euros minimum.

Madame Le Maire : oui 6 000 euros.

Pascal RAYSSAC : et le prix du livre sera fixé à ?

Madame Le Maire : entre 30 et 40 euros.

Véronique ALBERTI-DEFFIS : pour avoir reçu des renseignements par rapport à ça, il sera fixé à 35 euros.

Pascal RAYSSAC : je pense qu'il est bon de préciser alors je reste quand même prudent mais je crois avoir bien compris que la ville de Boé va donner aussi 500 euros.

Madame Le Maire : oui !

Pascal RAYSSAC : ça pourra toujours l'aider à concrétiser.

Madame Le Maire : Yanik !

Yanik SCHEIFF : oui juste ça n'a rien avoir avec le livre. Le RCBB, on a versé ça y est les 2 000 euros ? c'est la question que je voulais poser par rapport aux années 80 ? parce que je pense que le succès on a tous été au courant ! le grand succès de l'opération, bon ça arrive ! c'est prévu qu'on les verse ?

Madame Le Maire : s'ils demandent et qu'ils nous apportent évidemment les justificatifs, on s'est engagé à financer et on financera.

Yanik SCHEIFF : on ne sait pas encore combien ils ont perdu ?

Madame Le Maire : ils ne nous ont pas demandé cette subvention. Patrick ! pardon !

Laurence DERRAMOND : il y a l'Assemblée Générale le 20, donc ça ne va pas tarder !

Madame Le Maire : le 20 ?

Laurence DERRAMOND : le 20 octobre, il y a l'Assemblée Générale !

Madame Le Maire : d'accord ! on en parlera.

Patrick COUDERC : moi c'est juste une précision, la subvention va à qui ? au RCBB ou à Monsieur DUMAS ?

Madame Le Maire : au RCBB.

Patrick COUDERC : ah elle va au RCBB, d'accord !

Laurent BIELLE-BIARREY : on ne peut le faire qu'à l'association et pas à un particulier et c'est ce qui permet donc derrière d'avoir un cerfa et éventuellement de faire valoir ses droits à déduction fiscale.

Madame Le Maire : puisque l'association l'aide à financer cette édition. On passe aux voix ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : je crois que le lancement du livre est prévu, à peu près, mi-novembre, le 12 novembre. Nous restons avec Laurent pour les Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables.

2025.53 Objet : Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Lancement de la consultation
--

Rapporteur : Laurent BIELLE-BIARREY

I - Exposé des motifs :

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de proposer des Zones d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

Ces ZAE nR doivent permettre d'identifier les secteurs susceptibles d'accueillir des équipements de production d'énergie renouvelable (photovoltaïque, méthanisation, éolien, géothermie, etc.). Elles ne garantissent pas leur autorisation, ceux-ci devant, dans tous les cas, respecter les dispositions réglementaires applicables et en tout état de cause l'instruction des projets reste faite au cas par cas.

Ni obligatoire ni exclusif, ce zonage permet de mieux orienter les projets en fonction des ressources disponibles.

La délimitation des ZAE nR est effectuée par les communes, après concertation des acteurs locaux et avis des services de l'État. La délimitation des ZAE nR assure une meilleure visibilité sur les projets en impliquant les acteurs locaux qui peuvent donner leur avis.

En effet, la loi prévoit que la commune doit librement déterminer les modalités de la concertation avec le public, en précisant que la délibération proposant ces ZAE nR doit être transmise au référent préfectoral à l'instruction des projets de développement des énergies renouvelables nécessaires à la transition énergétique dans le Lot-et-Garonne.

Lors de la séance en date du 22 juin 2022, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet d'installation de panneaux solaires photovoltaïques sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit

« Lapeyrade » et a autorisé Madame Le Maire à solliciter le Président de l'Agglomération d'Agen afin d'engager le déclassement des parcelles AL 21, 23, 178 et 179 du PLUI de l'Agglomération d'Agen actuellement en zone N au profit d'un classement en zone AX (zone d'installation d'ensembles de panneaux au sol destinés à la production d'énergie photovoltaïque).

En 2024, le conseil municipal a renouvelé son soutien au projet de la société Tenergy sur le site de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade »

Aujourd'hui ce projet nécessite un nouvel appui de la Commune.

Pour cela, il vous est proposé d'identifier le secteur de l'ancienne Carrière au lieu-dit « Lapeyrade » (parcelles AL 21, 23, 178 et 179 du PLUI de l'Agglomération d'Agen appartenant à Monsieur Coffin) comme une Zone d'Accélération pour le développement de la production d'énergies renouvelables (ZAE nR).

C'est dans ce cadre qu'il vous est proposé une concertation avec la population Bon Encontreise.

Celle-ci sera organisée du 20 octobre au 20 novembre 2025 selon les modalités suivantes :
Mise à disposition du public les pièces permettant la compréhension du choix de la localisation de la zones EnR. Un registre sera mis à disposition du public aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

II - Considérants et références juridiques :

Vu la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables,

Considérant l'ancienne carrière sise lieu-dit « Lapeyrade »,

Considérant que la transformation de ce site en parcs solaires est une solution pour revitaliser des terrains abandonnés tout en contribuant à la transition vers une énergie plus propre,

Considérant l'intérêt de la commune pour la mise en œuvre d'un projet photovoltaïque qui répond aux engagements de production des énergies renouvelables et de la préservation de l'environnement,

Je vous propose, Mes Chers Collègues de :

DECIDER de fixer les modalités de la concertation avec la population du 20 octobre au 20 novembre 2025 de l'élaboration des ZA EnR sur l'ancienne carrière, comme suit :

- mise à disposition du public d'un registre accompagné des pièces permettant la compréhension du projet aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : cette consultation, cette création de zones d'accélération, c'est vraiment un soutien apporté à ce projet pour lequel la société a été modifiée. Ce projet qui permet vraiment une grosse production d'énergie sur une ancienne friche qui est la carrière. Est-ce que vous avez des questions ? oui Simone !

Simone BARRAULT : moi j'avais une question, on ne parle là que de la carrière, est-ce qu'au niveau du zonage, il est envisagé une commission particulière pour réfléchir sur ce sujet ? parce que je pense qu'il y aura peut-être d'autres sites sur la commune ?

Madame Le Maire : il peut y en avoir d'autres mais là nous avons identifié ce projet. On passe aux voix, qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : le point suivant va nous être présenté par Véronique ALBERTI-DEFFIS, c'est le « recueil de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ». Une convention avec le CDG 47.

2025.54 Objet : Convention « Recueil de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes ».

Rapporteur : Véronique ALBERTI-DEFFIS

I - Exposé des motifs :

L'article L 135-6 du Code Général de la Fonction Publique instaure « un dispositif de signalement qui a pour objet de recueillir les signalements des agents qui s'estiment victimes d'un acte de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel ou d'agissements sexistes et de les orienter vers les autorités compétentes en matière d'accompagnement, de soutien et de protection des victimes et de traitement des faits signalés. Ce dispositif permet également de recueillir les signalements de témoins de tels agissements ».

Il concerne les administrations, les collectivités territoriales et les établissements publics. Le décret n° 2020-256 du 13 mars 2020 relatif au dispositif de signalement et de traitement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes dans la Fonction Publique en fixe le cadre réglementaire.

Ce nouveau dispositif est en lien direct avec l'accord interprofessionnel sur l'égalité hommes/femmes et peut être confié aux centres de gestion, sur demande des collectivités ou des établissements publics.

Afin de permettre aux collectivités et aux établissements publics concernés de remplir cette obligation et dans le cadre de la cotisation additionnelle déjà versée, le CDG 47 propose de confier cette mission à une personnalité qualifiée.

Le dispositif couvre 3 procédures :

- Le recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un système de signalement en ligne sur le site Internet du Centre de Gestion ou par courrier,
- L'orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien,
- L'orientation vers les autorités compétentes pour prendre les mesures de protection appropriées et traiter les faits signalés, notamment par une enquête administrative.
-

Le CDG 47 s'engage à mettre en place une procédure permettant :

- D'informer rapidement l'auteur du signalement de la réception de celui-ci et de la façon dont il sera informé des suites données
- De garantir la stricte confidentialité autour de ce signalement : identité de l'auteur, des personnes visées et des personnes en charge de le traiter, ainsi que les faits eux-mêmes.

Plus globalement, chaque autorité adhérant à ce dispositif devra informer l'ensemble de ses agents de son existence et des modalités pour y avoir accès.

II - Considérants et références juridiques :

Vu les articles L135-6 A et L135-6 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les articles R135-1 à R135-10 du Code Général de la Fonction Publique,

Considérant l'intérêt que représente l'adhésion à cette mission,

Considérant que l'adhésion à ce dispositif n'emporte pas de tarification pour les collectivités et établissements publics assujettis à la cotisation additionnelle,

Il vous est proposé :

- D'autoriser Madame Le Maire à signer la convention « Recueil de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes » que propose le CDG 47 en ANNEXE 7.

Je vous en remercie.

Madame Le Maire : merci Véronique. Un dispositif très utile pour les agents qui peuvent faire des signalements même anonymement. Pascal !

Pascal RAYSSAC : deux points sur cette délibération importante, d'abord ce dispositif, Véronique a eu raison de le rappeler il existe déjà, sauf qu'on saisit la plateforme 33 qui renvoie sur le 47. Si je comprends bien en votant cette délibération on passera sur une plateforme directement 47 ?

Véronique ALBERTI-DEFFIS : alors, on passe par une plateforme 47 mais c'est redistribué quand même sur le 33, parce que c'est le 33 qui assure la recevabilité, qui traite la recevabilité. C'est ce qui expliqué dans l'annexe.

Pascal RAYSSAC : parce qu'à l'heure actuelle quand il y a ce genre de problème quel qu'il soit, on saisit la plateforme 33, c'est comme ça qui elle renvoie sur le 47. Ce soir vous m'expliquez, on est d'accord Véronique, qu'on va passer au 47 et qui va renvoyer au 33. Ça aussi, c'est typiquement Français, on est d'accord. Deuxième point que je tiens à donner, moi j'ai beaucoup de mal à croire à la sincérité de ce contrat avec le CDG parce que dans cette veine-là, il est quand même juge et partie. Parce que franchement le CDG c'est nous qui le finançons et j'ai beaucoup de mal à croire à la sincérité et l'efficacité quand il y a vraiment des plaintes vraiment importantes, d'aller au bout du bout. Je pense qu'effectivement ils vont faire le travail d'aller dire allez voir tel Avocat ou allez au commissariat de Police surement ! mais après je pense qu'on peut la voter et il faut la voter.

Madame Le Maire : le personnel siège aussi au sein des instances du CDG, il y a des organismes paritaires et je pense qu'il n'y a pas que les collectivités qui décident et qui jugent !

Pascal RAYSSAC : je vous le dis très franchement parce que je connais des personnes, il n'y en a pas ici, mais dans d'autres collectivités qui ont saisi cette plateforme et tout abandonné. Parce

que d'abord ça traîne, parce que des personnes qui sont vraiment très abimées, on leur répond un mois après et pour leur dire oui là, il faut aller voir un Avocat ! parenthèse !

Véronique ALBERTI-DEFFIS : il faut faire confiance car le CDG c'est quand même un organisme qui apporte du soutien aux collectivités. Il ne fait pas qu'attendre un mois pour apporter des réponses notamment sur des besoins d'aide qui peuvent être nécessaires. Il faut que ça existe, après on est peut-être plus à l'aise de s'adresser au CDG 47 sur un cas précis que de s'adresser au CDG 33. Il y a quand même une culture du territoire qui est différente.

Madame Le Maire : en tout cas, j'espère bien sincèrement que ce sera un dispositif efficace pour les signalements qui seront faits. On passe aux voix ? qui est contre ? qui s'abstient ? je vous remercie.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : alors un bon Conseil ne serait pas un bon Conseil si on n'avait pas une petite modification du tableau des effectifs à vous proposer ! Philippe va nous présenter cette nouvelle modification du tableau des effectifs.

2025.55 OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS.

Rapporteur : Philippe MOINEAU

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

Madame le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par leur organe délibérant. Il leur appartient donc de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services dans le respect des dispositions de la loi précitée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Également, il est indispensable de mettre à jour ce tableau des effectifs en cas de modification de création, de suppression ou de modification de la durée hebdomadaire d'un poste.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, conformément aux dispositions légales énoncées ci-après, de modifier le tableau des emplois.

1° - SUPPRESSION DE 4 EMPLOIS

Madame le Maire propose d'adopter la suppression de 4 emplois :

- Deux postes d'agents de maîtrise à temps complet (ces suppressions sont liées à un avancement de grade et une mise en retraite pour invalidité)
- Un poste d'animateur principal de 2^{ème} classe (suppression liée à un avancement de grade)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 2^{ème} classe (emploi non pourvu).

2° - TABLEAU DES EFFECTIFS

Madame le Maire propose d'adopter le tableau des effectifs suivant joint en pièce annexe.

Madame le Maire précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget, chapitre 012.

Madame le Maire demande de bien vouloir en délibérer.

II – Considérants et références juridiques :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2313-1, R2313-3, R2313-8,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu l'avis favorable du CST en date du 11 Septembre 2025,

Madame le Maire demande de bien vouloir adopter le tableau des effectifs présenté ci-dessous.

ANNEXE : Tableau des emplois et des effectifs de la commune de Bon-Encontre

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 29/09/2025								
FILIERE / GRADE	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Catégorie hiérarchique			Emploi budgétisé	Emploi pourvu	Emploi non pourvu
	TC	TNC	A	B	C			
Emplois fonctionnels						1	1	0
DGS	35		X			1	1	0
Filière administrative						21	16	5
Attaché Principal	35		X			1	1	0
Attaché	35		X			1	0	1
Rédacteur Principal 1ère classe	35			X		2	2	0
Rédacteur Principal 2ème classe	35			X		2	1	1
Rédacteur	35			X		2	2	0
Adjoint administratif Principal 1ère classe	35				X	3	2	1
Adjoint administratif Principal 2ème classe	35				X	4	3	1
Adjoint administratif	35				X	6	5	1
Filière technique						51	43	8
Technicien Principal 1ère classe	35			X		2	2	0

Technicien Principal 2ème classe	35			X		1	0	1
Technicien	35			X		1	0	1
Agent de maîtrise Principal	35				X	2	2	0
Agent de maîtrise	35				X	3	0	3
Adjoint technique Principal 1ère classe	35				X	12	11	1
Adjoint technique Principal 2ème classe	35	28			X	11	11	0
Adjoint technique	35				X	19	17	2
Filière médico-sociale						10	8	2
Educateur de jeunes enfants	35		X			1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe supérieur	35			X		1	1	0
Auxiliaire de puériculture de classe normale	35			X		2	1	1
Agent spécialisé principal de 1ère classe des écoles maternelles - ATSEM	35				X	3	3	0
Agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles - ATSEM	35				X	3	2	1
Filière sociale						5	3	2
Agent social principal 2ème classe	35				X	1	0	1

Agent social	35	17,5			X	4	3	1
Filière animation						10	6	4
Animateur principal 1ère classe	35					1	1	0
Animateur principal 2ème classe	35			X		1	0	1
Animateur	35			X		1	0	1
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	35				X	2	2	0
Adjoint d'animation	35	56			X	5	3	2
Filière culturelle						4	2	2
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	35				X	2	1	1
Adjoint du patrimoine	35				X	2	1	1
Filière Police Municipale						5	3	2
Chef de service de police municipale	35			X		1	0	1
Brigadier-chef principal	35				X	3	3	0
Gardien-brigadier	35				X	1	0	1
TOTAUX	1190	102				107	82	25

Philippe MOINEAU : je sais que c'est un rapport très attendu. Je vais faire court, il s'agit de supprimer quatre emplois à l'issue d'avancements de grade, de mise à la retraite et d'un emploi non pourvu. Donc, au regard de ces quatre suppressions d'emplois, le tableau des effectifs a été mis à jour et a fait l'objet d'un avis favorable du CST, avis favorable à l'unanimité en date du 11 septembre 2025. Et donc, Madame Le Maire demande de bien vouloir adopter le tableau des effectifs présenté dans le dossier.

Madame Le Maire : Pascal !

Pascal RAYSSAC : Philippe ! mon cher Philippe ! j'ai souvenir lors de notre dernière présentation du tableau des effectifs qu'on n'avait un petit peu de mal à comprendre et on assume. Dans la colonne emploi non pourvu, je ne sais pas pourquoi c'est celle là qui m'obsède, nous étions de mémoire et je parle sous ton contrôle Philippe, nous étions à 39 et nous sommes à 25. Ce qui veut dire que du coup il y a eu pas mal d'embauche. De mémoire, je ne l'affirme pas. Je me souviens de ce chiffre nous étions à 39 emplois non pourvus, nous sommes à 25 ce soir.

Christian AMELING : là ça fait quand même beaucoup d'écart !

Pascal RAYSSAC : du coup, je ne sais pas. Vous avez pu embaucher aussi et ce n'est pas un reproche.

Christian AMELING : on n'a compris, on ne le prend pas comme un reproche.

Madame Le Maire : déjà les emplois qui sont supprimés n'étaient pas pourvus.

Philippe MOINEAU : la troisième colonne, c'est la première moins la seconde. Ce ne sont pas réellement des emplois non pourvus, c'est la différence entre les emplois pourvus et les emplois théoriques et l'idée c'est de rapprocher le plus possible les emplois théoriques des emplois occupés et donc plus la dernière colonne est faible et plus c'est intéressant. On se rapproche de l'objectif. Il faut néanmoins garder cette différence pour permettre la promotion et l'avancement. Il s'agit de garder des marges de manœuvre pour pouvoir entre deux révisions du tableau des effectifs permettre les avancements et les promotions éventuelles. Mais plus la dernière colonne est faible et plus le tableau des effectifs est optimisé, j'allais dire.

Madame Le Maire : Martine !

Martine DERHOURHI : serait-il possible d'avoir un tableau des effectifs nominatif ? avec les grades de chacun ça nous permettrait de savoir qui fait quoi et surtout de connaître depuis combien d'années les personnes sont positionnées sur le grade et l'évolution de chaque collaborateur et chaque collaboratrice.

Madame le Maire : ça, tu ne l'auras pas...

Martine DERHOURHI : on peut toujours avoir un tableau des effectifs ou même sur un organigramme qui fait quoi enfin !

Madame Le Maire : l'organigramme il existe, il n'y a pas de souci !

Martine DERHOURHI : mais on n'a pas sur chaque service qui fait quoi, combien vous avez d'agents de catégorie C, d'agents de catégorie B, de catégorie A et les évolutions.

Madame Le Maire : ça c'est dans le tableau des effectifs déjà !

Martine DERHOURHI : savoir qui est qui, voilà !

Madame Le Maire : je ne sais pas si c'est vraiment communicable ou pas ! on va se renseigner.

Jacqueline ANNETTE-OGIER : ce n'est jamais donné.

Martine DERHOURHI : c'est gentil merci !

Madame le Maire : je ne sais pas si le détail de carrière de chaque agent est communicable. Je ne pense pas que nominativement ce soit possible. Les fonctions exercées bien sûr dans le cadre de l'organigramme oui !

Philippe MOINEAU : si je peux me permettre, le quantitatif on l'a par filière et par catégorie. Donc, quantitativement on ne peut pas être plus précis que ça.

Véronique ALBERTI-DEFFIS : moi, je dirai pour répondre même en CST ce sont des notions qui ne sont pas données. Le nominatif n'est pas donné. Le quantitatif oui mais jamais le nominatif. Ce n'est pas diffusable.

Madame Le Maire : Patrick !

Patrick COUDERC : quand on parle des effectifs au Conseil d'Agglomération, le tableau, il est avec des noms ! on sait le poste qui est annulé et celui qui est créé et des fois il y a même le nom de celui qui remplit le poste donc je ne vois pas, enfin...

Christian AMELING : sur les créations.

Madame Le Maire : sur une création effectivement.

Jacqueline ANNETTE-OGIER : puisque c'est suite à un recrutement.

Inaudible sans micro.

Véronique ALBERTI-DEFFIS : et bien tant mieux, ça fait partie des choses qui n'ont pas été épinglées par la cour des comptes.

Philippe MOINEAU : on va se renseigner.

Madame Le Maire : on va se renseigner bien sûr. Sur ce tableau des effectifs, on passe aux voix ! qui est contre ? qui s'abstient ? 2.

VOTE : 23 Pour, 2 abstentions (Mme BARRAULT, M. SCHEIFF).

Madame Le Maire : alors ce n'est pas dans nos habitudes parce que je n'y suis pas favorable mais je vais vous proposer une délibération de dernière minute. Il s'agit d'une décision modificative.

2025.56 - OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°1.

Rapporteur : Madame Le Maire

Mes Chers Collègues,

Dans sa séance du 9 juillet 2025, le Conseil Municipal a autorisé l'inscription en dépenses et en recettes de 79 409 € TTC pour les travaux de réseau pluvial de la route de Sainte Radegonde et de 421 919 € TTC pour les travaux de réseau d'eaux pluviales pour le côté du Fromage avec un seuil de tolérance de +/- 15 %.

Dans le cadre de la qualité comptable, il est demandé à la collectivité d'acter ces opérations dans une décision modificative.

Il vous est proposé d'adopter la décision modificative n°1, comme suit :

Libelle	Chapitre	Article	Dépenses	Recettes	Objet
INVESTISSEMENT					
Comptabilité distincte rattachée / Opération sous mandat	45	458105	91 320 €		Convention maitrise d'ouvrage déléguée AA Route de Sainte Radegonde
	45	458205		91 320 €	
	45	458106	485 206 €		Convention maitrise d'ouvrage déléguée AA Côte du Fromage
	45	458206		485 206 €	
			561 306 €	561 306 €	

Je vous en remercie, Mes Chers Collègues, de bien vouloir en délibérer.

Madame Le Maire : le 9 juillet 2025, le Conseil Municipal a approuvé l'inscription en dépenses et en recettes de 79 409 € TTC pour les travaux de réseau pluvial de la route de Sainte Radegonde et de 421 919 € TTC pour les travaux de réseau d'eaux pluviales pour le côte du Fromage avec un seuil de tolérance de +/- 15 %. Nous avons délibéré et nous avons dit dans la délibération qu'on inscrirait ces dépenses et ces recettes au budget mais la trésorerie nous demande une délibération spécifique qui nomme ce jeu d'écritures « décision modificative ». Du coup, on vous propose d'adopter cette décision modificative comme suit pour quelque chose qu'on a déjà vu en Conseil avec les articles d'inscription au Budget pour être très précis, c'est la trésorerie qui nous demande ça. Evidemment si vous ne souhaitez pas qu'on le fasse, on prévoira cette délibération en décembre, ce qui fait qu'on ne pourra pas payer les entreprises sans cette décision modificative. Je suis transparente avec vous, c'est de la technique financière. Est-ce que vous acceptez que l'on prenne cette décision modificative sous la technique de la DM tel que proposée ? ou est-ce que vous émettez des réserves du fait qu'on n'a pas pu vous envoyer le document dans les temps ?

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : voilà, on perd le délai de paiement des entreprises effectivement. On va être bloqué. Oui Patrick !

Patrick COUDERC : en plus si on ne paye pas les entreprises dans le délai, on pourrait avoir des pénalités qui pourraient encore nous.... Autant les payer en votant !

Madame Le Maire : tout à fait ! donc je vous soumetts cette délibération. Oui !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : parce qu'on a pris 15 %, vous savez que c'est une enveloppe. On a pris plus ou moins 15 % de seuil de tolérance pour fixer l'enveloppe travaux du fait des aléas qui peuvent

exister dans la réalisation des travaux. Je vous remercie et je la mets aux voix, qui est contre, qui s'abstient. Merci beaucoup.

VOTE : 25 Pour.

Madame Le Maire : et nous sommes arrivés au terme de ce Conseil. Est-ce qu'il y a des questions diverses ? Oui !

Pascal RAYSSAC : vite fait ! je vais commencer par la plus gentille en espérant avoir une réponse favorable. Je ne l'ai pas préparé, j'y ai pensé tout au long et je me le suis noté. Il y a le Salon des Maires le 18, le 19 et le 20 novembre 2025 et beaucoup de communes autour financent ça à leurs oppositions, une journée je ne te parle pas des trois jours et de tout le truc, on est d'accord ! donc, moi je te demande ici, ce soir, d'y réfléchir et de nous dire si tu serais d'accord pour qu'on puisse, je parle sans avoir concerté personne, à voir d'accord ! tu t'y étais engagé l'année dernière, on ne l'a pas fait parce que...tu te souviens ! moi je te le redemande cette année. Deuxième observation qui n'est pas une question, j'ai eu deux retours, pas trois pas quatre, mais deux, des administrés Bon Encontres qui m'ont dit qu'ils sont venus consulter en Mairie l'enquête publique concernant le SCOT. C'est deux personnes là sont venues un jeudi après-midi et n'ont pas pu le consulter, d'après moi c'est une irrégularité, ce n'est pas dans les clous.

Madame Le Maire : je suis étonnée parce qu'il est à disposition à l'accueil.

Pascal RAYSSAC : moi ces personnes là m'ont dit, sous réserve aussi, je ne les ai pas amenées, je n'ai pas vérifié, on y est allés un jeudi après-midi on n'a pas pu le consulter donc ça pour moi, c'est irrégulier !

Madame Le Maire : je le note.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : Il y avait des jours où ce n'était pas consultable ?

Pascal RAYSSAC : sous réserve parce que je n'ai pas approfondi. Mais attention parce que ça c'est irrégulier.

Madame Le Maire : s'il y avait des jours fixés et que le jeudi n'y était pas, en tout cas le document est à votre disposition à l'accueil de la Mairie, c'est pour ça que....

Pascal RAYSSAC : mais faut-il qu'il y ait quelqu'un à l'accueil, moi j'ai compris qu'il n'y avait personne à l'accueil.

Madame Le Maire : il y a toujours quelqu'un à l'accueil.

Pascal RAYSSAC : regardez-le !

Madame Le Maire : par contre s'il y a des questions techniques effectivement peut-être que la chargée d'urbanisme n'était pas là !

Pascal RAYSSAC : je ne sais pas.

Madame Le Maire : mais le document est en consultation publique, ça c'est sûr ! d'ailleurs tu peux regarder en sortant.

Pascal RAYSSAC : non ! je te le dis parce que la première fois je n'ai pas relevé mais la deuxième fois j'ai dit tiens, c'est bizarre, cela fait deux fois que ça revient.

Madame Le Maire : ça m'étonne.

David BRUDIDOU : Laurence aussi, il est sur le site de l'Agglomération, ils peuvent le consulter.

Madame Le Maire : on va vérifier quand même mais normalement il n'a pas bougé de son emplacement, la consultation est à l'accueil. Patrick !

Patrick COUDERC : j'ai plusieurs questions. Où en est-on du chantier des panneaux photovoltaïques sur les terrains de tennis ?

Madame Le Maire : tu veux répondre Philippe !

Philippe MOINEAU : sans refaire l'historique, rappelez-vous on a lancé un Appel à Manifestations d'Intérêt pour mettre en concurrence ce chantier. Il y avait trois offres et on a pris l'offre la plus intéressante pour nous, à savoir l'offre présentée par Tersun. Ils ont fait les études, ils se sont déplacés, ils se sont rapprochés de nous à plusieurs reprises au plan technique sauf que le projet est actuellement à l'arrêt, je parle sous le contrôle de Laurence, comme quasiment tous les projets au plan Départemental. Pourquoi ? parce que les porteurs de projet comme Tersun ont un souci de raccordement au réseau, c'est-à-dire qu'Enedis rallonge largement les délais, c'est ça Laurence ?

Madame Le Maire : le réseau est complètement saturé.

Philippe MOINEAU : le réseau est complètement saturé, notamment aux heures de pointe, aux heures de production solaire. Donc, compte tenu de ça, Tersun n'ayant pas de garantie sur la date de raccordement au réseau, il est évident que le projet pour l'instant est non pas abandonné mais suspendu.

Madame Le Maire : c'est un gros souci en Lot et Garonne. C'est terrible parce que le Lot et Garonne est le premier département de France où on constate ce phénomène. C'est-à-dire qu'aujourd'hui il est prévu sur le Département la construction de deux nouveaux postes sources, ils ne sont même pas construits qu'ils sont déjà saturés parce qu'on a eu des projets énormes notamment d'agri photovoltaïques qui sont en attente. Ce qui fait qu'aujourd'hui tous les projets qui ont eu un accord de raccordement au réseau seront raccordés dans les deux ans. Tous ceux qui sont en attente d'une demande de raccordement pourront attendre d'ici six à sept ans. C'est-à-dire qu'il n'y a pas de solution avant six ou sept ans pour que les projets qui n'avaient pas obtenu cet accord de raccordement puissent se faire. Ce qui fait qu'aujourd'hui en Lot et Garonne nous avons beaucoup de projets qui ont obtenu un permis de construire, c'est le cas aussi pour un préau photovoltaïque qui devait être créé à Saint Ferréol au Centre de Loisirs pour permettre de créer un espace couvert dont pouvait profiter les jeunes. Tous ces projets, aujourd'hui, s'ils n'ont pas un accord écrit déjà obtenu d'Enedis de raccordement ne pourront pas se faire avant de nombreuses années.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : c'est la même chose, on a un espoir c'est que la société initiale s'était déjà rapprochée d'Enedis pour obtenir l'accord de raccordement et ça il faut que l'on affine avec eux, le fait qu'il y ait un changement de société. On a quand même l'appui de l'Etat sur ce gros projet, il faut qu'on vérifie.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : c'est ça ! exactement ça !

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : la filière, aujourd'hui, va être en crise mais l'autoconsommation ça marche, donc il nous reste l'autoconsommation.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : c'est pour ça, ça remet en cause toute la rentabilité économique des projets. D'abord Vivian après Patrick !

Vivian GALABERT : ma question était celle-là, là on était sur un projet en revente de production, est-ce qu'on n'a pas la possibilité parce qu'on a pas mal de bâtiments, pas mal de besoin finalement pour la mairie, est-ce qu'on peut passer en autoconsommation, est-ce que c'est viable ? est-ce que ça a été étudié ou pas ?

Madame Le Maire : il faut qu'on l'étudie.

Philippe MOINEAU : Tersun l'a étudié mais ils ne peuvent pas être rentables uniquement par la revente de l'autoconsommation. Il faut absolument qu'ils revendent au réseau par l'obligation des rachats EDF pour pouvoir être rentable autrement l'autoconsommation ne suffit pas. Ça a été étudié pour nous puisqu'ils nous ont demandé pas mal de documents mais ce n'est pas suffisant.

Inaudible sans micro

Philippe MOINEAU : c'est nous qui finançons déjà, je rappelle, c'était 500 000 euros à peu près 550 000 euros, si on ne peut pas vendre à EDF.

Inaudible sans micro

Philippe MOINEAU : mais pas à cette hauteur-là.

Madame Le Maire : il faut qu'on réfléchisse à l'autoconsommation sur des gros bâtiments, notamment les écoles. Patrick !

Patrick COUDERC : je continue, par rapport au Budget Prévisionnel 2025, il y avait les travaux d'aménagement de Tortis pour un montant de 354 000 euros et la rénovation du CTM pour 303 000 euros, on en est où sur ces deux chantiers là ?

Madame Le Maire : Tortis : on a demandé à l'architecte de reprendre un petit peu ses études et elle va bientôt nous soumettre un projet qu'on vous soumettra aussi à la commission travaux pour créer cette nouvelle salle municipale.

Patrick COUDERC : donc 2026, pour les deux ? parce que le CTM ça m'étonnerait il reste deux mois et demi.

Madame Le Maire : Philippe !

Philippe MOINEAU : pour le CTM le programme est prêt et on en est à l'appel à candidature pour choisir un maître d'œuvre mais ça veut dire des travaux en 2026. Voilà où on en est.

Madame Le Maire : 2026-2027. Pour la ferme, je ne sais plus mais je crois qu'on a un espoir de lancement des travaux avant la fin de l'année.

Patrick COUDERC : si tu fais appel à un maitre d'œuvre là maintenant.

Madame Le Maire : ah non ! on l'a déjà le maitre d'œuvre.

Patrick COUDERC : ah d'accord mais si tu dis que le projet il faut qu'il soit revu, avant de lancer les appels d'offres et de commencer le chantier, enfin je veux bien tout mais...

Madame Le Maire : ce n'est pas tout le projet.

Patrick COUDERC : je ne sais pas comme on ne sait rien !

Madame Le Maire : on a fait modifier la commande initiale puisque dans la commande initiale, je vais être transparente, on aménageait aussi le haut du pigeonnier et en fait aujourd'hui on pourrait très bien aménager plutôt la cuisine dans le pigeonnier ça modifie le projet, ça agrandit un petit peu la salle, donc on va partir là-dessus. Pascal voulait faire une remarque tout à l'heure.

Pascal ROULET : oui juste par rapport à l'enquête publique sur le SCOT, j'ai retrouvé l'article qui est passé dans la presse et dans les réseaux. En fait, pour la mairie de Bon Rencontre : c'est le matin du lundi au vendredi et l'après-midi c'est le lundi, mardi, mercredi et vendredi donc pas le jeudi après-midi.

Inaudible sans micro

Pascal ROULET : oui, j'ai vu l'article dans la presse et sur les réseaux.

Madame Le Maire : sûrement par rapport à la RTT de la chargée d'urbanisme pour que les gens puissent avoir des explications techniques lors des consultations.

Pascal ROULET : non ce n'est pas par rapport à ça puisque c'est le vendredi que Julie n'est pas là. C'est Magali qui n'est pas là le jeudi-après midi, non ? je crois que c'est Madame Curie qui s'était entretenue avec l'Agglomération pour nous demander les dates où on pouvait le présenter.

Madame Le Maire : en tout cas c'est public. Patrick !

Patrick COUDERC : je continue, en 2022 on avait acquis un logiciel « Géoptis », je crois, sur l'état des routes, qui nous avait fait un bilan très précis de nos routes de Bon Rencontre et normalement ce logiciel il devait servir tous les ans pour les réfections que l'on fait, de refaire une projection pour savoir où en est l'état de nos routes. Je ne sais pas combien a coûté ce logiciel mais on s'en sert plus ?

Madame Le Maire : tu crois que de mémoire je vais te dire combien ça a coûté !

Patrick COUDERC : je ne te demande pas de mémoire, je pose des questions après on n'est pas obligé de me répondre là !

Madame Le Maire : ah ça c'est sûr !

Patrick COUDERC : c'est étonnant qu'on ait un logiciel...

Inaudible sans micro

Christian AMELING : oui c'est un logiciel !

Madame Le Maire : écoute, on te répondra.

Patrick COUDERC : très bien ! j'ai encore une question sur la rédaction et la validation du règlement intérieur de la mairie, il me semble qu'il devait être rédigé, il me semble qu'on m'avait dit que ça devait arriver, la présentation en Conseil Municipal, au troisième trimestre 2025. Donc, on en est où ? et est-ce qu'il est prévu de le valider ?

Madame Le Maire : Philippe !

Philippe MOINEAU : on parle du règlement intérieur pour les agents de la collectivité, c'est bien ça ? pas du règlement intérieur du Conseil Municipal ? normalement on le présentera au prochain Conseil. J'ai bien dit normalement ! on avait peut-être évoqué de le présenter en deux phases et là le choix c'est plutôt de le présenter dans son intégralité.

Patrick COUDERC : donc maintenant j'en viens au règlement du Conseil Municipal par rapport au « Mag » qui a été distribué au mois de juillet. Dans le « Mag » normalement il y a l'expression de la majorité et des oppositions. Il y a une règle qui est fixée dans le règlement intérieur du Conseil Municipal, je l'ai demandé et je l'ai eu, je l'ai respecté enfin il me semble. Et par contre, j'ai regardé l'article de la majorité et celle-ci ne le respecte pas du tout donc il y a quand même un traitement d'équité à avoir et c'est à toi de le faire respecter Laurence ! sur tous les articles présents dans le « Mag », d'accord ! l'article de la majorité il fait quand même plus de deux mille caractères alors que la règle c'est mille quatre cent donc c'est 50 % de plus, donc ce n'est pas logique et ça c'est le principe de base de la démocratie. Je trouve ça illogique et je voudrais savoir, tu n'es pas obligée de me répondre ce soir, comment tu comptes t'y prendre pour le prochain ? sachant que l'article que j'ai présenté il est bien moindre que celui de la majorité après je n'ai pas regardé les autres oppositions.

Madame Le Maire : c'était plus long aussi !

Patrick COUDERC : soit on modifie le règlement, il y a plusieurs solutions !

Madame Le Maire : je me suis tournée vers le service et effectivement quand elles arrivent à équilibrer sur les quatre zones, apparemment elles font passer les mots sans les tronquer alors qu'effectivement bien sûr qu'on doit respecter le nombre de caractères. Du coup, on a regardé bien en arrière, soit c'est l'opposition soit c'est la majorité qui dépasse mais effectivement il y a des dépassements réguliers

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : parfois il y a des publications où c'est la majorité qui est plus courte que l'opposition.

Inaudible sans micro

Madame Le Maire : mais bien sûr !

Patrick COUDERC : pour moi le règlement, il faut le revoir parce que 1 400 caractères c'est trop peu par rapport à la place qu'il y a, on parle d'interlignes et ça ne sert absolument à rien. Pour moi, c'est juste un nombre de caractères et une police de caractère et après c'est terminé, mais il faut mettre le bon chiffre et que tout le monde le respecte.

Madame Le Maire : je suis complètement d'accord !

Patrick COUDERC : donc là ça ne va pas ! j'espère que pour le prochain se sera réglo !

Madame Le Maire : tout à fait ! je vous avoue que moi je ne compte pas les caractères des textes et même souvent je les découvre quand ils sont mis en page dans le magazine. Pas d'autres remarques ? n'oubliez pas le 18 octobre, on a l'inauguration de l'aire multisports à Saint Ferréol en face du centre de loisirs, c'est le samedi matin. On a Festi'Art dimanche à Prévert, le Salon artisanal.

Véronique ALBERTI-DEFFIS : l'exposition de peinture de Benjamin Etchart et Galae avec l'inauguration le 16 octobre à 18 h 30 à Tortis.

Madame Le Maire : Vivian !

Vivian GALABERT : le 10 novembre, les 400 élèves de nos écoles primaires et du collège qui font la cérémonie qui correspond à celle du 11 novembre, parce qu'on ne peut pas imposer aux parents de venir le 11 novembre, donc ils seront tous là. Et le 11 novembre, une cérémonie de nouveau avec le collège et deux classes CDSG.

Véronique ALBERTI-DEFFIS : Madame Le Maire ! j'ai oublié de dire que pour l'exposition la majorité des écoles Brassens et des écoles de Saint Ferréol vont venir rencontrer les peintres la journée du jeudi, c'est-à-dire avant l'exposition et le vendredi qui sera la dernière journée avant la sortie des vacances de Toussaint.

Madame Le Maire : nous avons aussi, je ne sais plus quand est-ce que sera le prochain Conseil, l'inauguration du parking le 11 novembre le même jour que la cérémonie. Le marché de Noël le 6 décembre 2025. Est-ce que j'oublie quelque chose ? le Conseil en décembre. Le festival de guitares, alors on choisira festival de guitares ou dissolution ou législatives, je ne sais pas ! je vous remercie de votre présence à tous ! merci bonne fin de soirée !

La séance est levée à 21 h.

Madame Le Maire,

Laurence LAMY

La secrétaire de séance,

Laurence DERRAMOND